

Par **Mouhamed Khouraichi Niass**,
 Secrétaire Général de l'UPCI



Ce nouveau numéro du bulletin d'information « UPCI » est produit à un moment où l'UPCI poursuit ses 24 ans de marche d'efforts inlassables pour réaliser les nobles objectifs de l'Union. Tous les membres de l'UPCI (au nombre de 54) tiennent à la réussite de cette marche sous l'énorme bannière intitulée solidarité, coopération et compréhension partant de la fraternité islamique, s'inspirant de la parole d'Allah Tout-Puissant, "En effet, les croyants sont frères".

La recherche constante de la convergence des points de vue, la coordination permanente et le dialogue direct sont des mécanismes adoptés par l'UPCI pour réaliser ses objectifs, et à cet effet, elle a convoqué, jusqu'à présent, 18 conférences dont deux conférences extraordinaires, tandis que les organes de l'Union ont tenu des dizaines de réunions.

Bien que le chemin soit longue et qu'il nécessite de la patience et de la détermination, toutes ces rencontres, tout au long de l'histoire de l'UPCI, ont été dominées par un esprit de compréhension, de coopération, de la part des membres, afin de préserver l'unité et l'harmonie.

Le Secrétariat Général de l'UPCI a toujours été soucieux de la continuité et de la régularité de ses réunions. Mais la pandémie de coronavirus a fait obstacle à cela. Cependant, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'espoir après la quasi-disparition de la pandémie. Nous voilà reprendre toutes nos réunions, avec la convocation de la 17ème Conférence de l'UPCI à Alger les 29 et 30 janvier 2023, ainsi que les réunions connexes.

Nous espérons que cette conférence se tiendrait en 2022. Bien que le pays hôte, l'Algérie, était tout à fait prête pour cela, mais, malheureusement, nous n'avons pas pu la convoquer pendant l'année écoulée.

La question palestinienne a été et est toujours la question centrale de toutes nos réunions parce qu'elle est la cause essentielle de la Oumma islamique, car c'est une question de vérité et de justice, une question de défense des lieux saints islamiques. Et nous implorons Dieu Tout-Puissant de: « L'aide d'Allah et une victoire rapide ».

Nous espérons que la nouvelle année sera une bénédiction pour tous, et que nous pourrons franchir des étapes vers la gloire, la dignité, l'abondance et la prospérité pour notre Oumma.

Présidents des Chambres du Parlement algérien à « UPCI » :

Les Problèmes Stratégiques auxquels sont Confrontés les Musulmans



Les Présidents des deux Chambres du Parlement algérien : Conseil de la Nation et Assemblée Populaire Nationale, Leurs Excellences Salah Goudjil et Ibrahim Boughali, ont abordé dans des interviews séparés avec l'UPCI, des questions d'importance stratégique pour le Monde Islamique et ses peuples à savoir : l'action islamique conjointe ; victoire de la Palestine ; réalité de la croissance et du développement ; migration des cerveaux et des jeunes ; impacts du changement climatique ; création d'un système de santé pour faire face aux épidémies. Lire les Pages à l'intérieur.

INDICE

Entretien avec l'Hon. Ibrahim Boughali	2
Entretien avec l'Hon. Salah Goudjil	6
Article de SE. Mohammed Yazid Ben Hamouda	10
Conseil de la Nation Algérien	12
Assemblée Populaire Nationale Algérienne	13
Visite aux Camps des Rohingyas	14
1ère Réunion du Comité des Minorités	16
1ère Réunion Extraordinaire du Comité Politique	17
47e Comité Exécutif de l'UPCI	18
16e Conférence de l'UPCI	20
Nouvelles Parlementaires	24
Activités du Secrétaire Général	28

Istanbul Accueille la 16e Conférence de l'UPCI

Sous le Haut Patronage de S.E.M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, la 16ème Conférence de l'UPCI s'est tenue à Istanbul, le 10 décembre 2021. Elle a réuni 32 délégations, dont 9 Présidents, 6 vice-présidents, 17 Chefs de délégation, et 12 observateurs, se déroulant au Palais de Dolmabahçe, et la présence du Président et des membres de la Grande Assemblée Nationale, sous le slogan : Partage, Conscience et Islam: Palestine, Migration et Afghanistan. S.E. le Président Erdogan, a affirmé qu'Al Qods n'est pas seulement la cause d'un groupe de braves musulmans, mais une cause commune de l'ensemble du monde islamique. Lire Page 20



Président de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne à «l'UPCI» :

Élaboration d'une Stratégie de l'UPCI Compatible avec l'Esprit de l'Epoque

Dans son entretien avec l'UPCI, S.E.M. **Ibrahim Boughali**, Président de l'Assemblée populaire Nationale d'Algérie, a abordé plusieurs questions importantes pour le monde islamique. L'interview s'est concentrée sur la dynamisation de l'action islamique conjointe; l'évolution de la Cause Palestinienne; défis de la modernisation et du développement ; système de santé africain ; la migration des pays pauvres ; et les répercussions changement climatique. Voici le texte de l'interview:

» **UPCI : le Slogan de la 17ème session de la Conférence de l'UPCI est « Le monde islamique et les enjeux de la modernisation et du développement », et le rôle des Parlements dans la réalisation de cette aspiration et de cet espoir. Alors comment les Parlements peuvent-ils faire de la modernité et du développement une réalité concrète à travers le processus législatif ?**

M. Boughali : Premièrement, il convient de préciser que le Parlement, en plus d'être une institution officielle et l'un des outils publics de l'État, se caractérise par le fait qu'elle prend racine de la société tout en étant étroitement lié à celle-ci, il doit donc toujours être au centre des intérêts et des aspirations des sociétés, et puisque l'interdépendance entre modernisation et développement est étroite, de sorte qu'on ne peut imaginer l'un sans l'autre, Définir clairement et sans équivoque les concepts et faire avancer ces enjeux, sont des responsabilités qui incombent principalement aux Parlements. Il incombe donc aux États islamiques d'avoir

leurs propres approches pour répondre aux enjeux de modernité et de développement qui reposent sur des fondements et des principes issus de leurs religions, de leurs valeurs culturelles et civilisationnelles, considérant que le véritable développement et la modernité doivent être le miroir qui reflète l'identité de la société, c'est-à-dire mettre des composants matériels au service de l'avancement de la science, de la technologie et des connaissances acquises, et adapter consciemment les diverses dispositions de la modernité sans immersion totale dans les valeurs étrangères qui nous sont parfois imposées, et sans préjudice des fondamentaux de notre identité et de notre croyance islamiques. Les Parlements, considérés comme les institutions les plus ouvertes et les plus interactives avec les sociétés, ont d'abord la responsabilité de faire prendre conscience, sur le plan informationnel, culturel et même religieux, de l'importance d'ériger cette immunité idéologique à travers laquelle il est possible de passer au crible les idées qui nous viennent, et mettre à niveau les enjeux que nous imposent la modernité et le développement.

Prenons l'exemple d'Algérie, l'Algérie a fait de la modernité l'une des plus remarquables enjeux de développement, aux différents niveaux économique, culturel et humain. Le Parlement algérien s'est tenu au courant de cette orientation, tant au niveau des textes concluant le jumelage de la modernité et du développement dans la promulgation de différentes lois qui ont été examinées et ratifiées dans divers secteurs, qu'au

niveau pratique en se souciant de prendre en compte les outils et les objectifs du développement au sein de la législation et d'action de contrôle que le Parlement doit assumer et ce, en préservant l'essence même de la nationalité algérienne, son identité sous trois dimensions Islamique, arabe et Amazigh

» **UPCI : Lors de la première Conférence des Présidents et chefs de Parlements Africains, qui a été accueillie à Abuja, Capitale de la République Fédérale du Nigeria, les 9 et 10 mai 2022, vous avez souligné la nécessité de préparer un système de santé en Afrique visant à faire face aux épidémies et pandémies telles que la pandémie de Covid-19, grâce à une stratégie spécifique. Pouvez-vous, Excellence, développer davantage la stratégie à laquelle vous avez fait référence, compte tenu de son importance pour le continent africain ?**

M. Boughli : Il faut rappeler d'emblée que les leçons tirées de cette pandémie comprennent l'importance du développement scientifique des sociétés et du contrôle des technologies de l'époque, ainsi que l'importance de bâtir des économies nationales fortes. Ainsi, la stratégie africaine approuvée en vue de préparer un système de santé capable de faire face aux épidémies et pandémies s'est construite sur plusieurs éléments et initiatives qui peuvent se cristalliser dans des législations et des interventions.

Le premier volet de cette stratégie repose sur le renforcement des structures de santé dans les pays africains et sur la recherche

scientifique dans le domaine de la santé. Lors de la rencontre, on a souligné la nécessité de soutenir et d'investir intensivement dans le secteur de la santé, y compris la réhabilitation de ses infrastructures et la relance de la production de vaccins localement, en mettant l'accent sur la recherche scientifique et la qualification des scientifiques en vue de relever des défis similaires à l'avenir.

Quant au deuxième volet, il s'est concentré sur les travailleurs du secteur de la santé, que ce soit médecins, infirmières, techniciens et autres personnes en rapport à ce secteur, et a souligné la nécessité d'être conscient de toutes leurs nécessités, y compris la promulgation de lois d'encouragement et d'incitation, pour leur permettre d'accomplir leur travail dans les meilleures conditions et d'éviter leur émigration à l'étranger. J'ouvre ici une parenthèse pour aborder le problème de la fuite des cerveaux dont souffre l'Afrique ainsi que la plupart des Etats du Tiers-Monde, et qui constitue l'un des défis les plus importants auxquels il faut faire face. La majorité des chercheurs et médecins éminents qui travaillent dans les plus grands centres de recherche et de milieux hospitaliers du monde viennent d'Afrique et des régions arabes. Beaucoup d'entre eux ont reçu leur éducation dans leur pays d'origine, l'Algérie en est le meilleur exemple. Par conséquent, il est nécessaire de trouver une solution urgente et efficace pour mettre fin à cet épuisement des énergies humaines et permettre à nos pays d'en bénéficier.

Quant au troisième volet de la stratégie africaine, il s'est concentré sur les aspects financiers et économiques, puisqu'il appelait à la mise en place de fonds d'urgence dans le cadre des lois de finances pour affronter, prévenir et prendre en charge tout cas exceptionnel d'épidémies et crises similaires. , et a également appelé à soutenir les économies nationales avec la promulgation des lois qui garantissent la protection des entreprises et des institutions nationales ainsi que des lois de nature fiscale. Il réduit les frais et les dettes dues, stimule les investissements et protège les emplois, et comprend également d'autres mesures qui relèvent du même contexte, tels que le renforcement de l'agriculture locale, la maîtrise de la chaîne alimentaire et le développement d'industries connexes pour soutenir la sécurité alimentaire, tout en travaillant à la création d'un stock stratégique de matières premières renouvelables de manière régulière en plus du soutien social et des lois et mesures en faveur des groupes

□ **Il incombe aux États islamiques d'avoir leurs propres approches pour répondre aux enjeux de modernité et de développement**

□ **L'Algérie a fait de la modernité l'une des plus remarquables enjeux de développement tout en préservant l'essentiel et l'identité de la nation algérienne.**



vulnérables, ainsi que les professions les plus touchées, comme le secteur des transports et du tourisme, et des investissements urgents dans les technologies modernes, l'intelligence artificielle et la numérisation pour sécuriser le flux de travail et les échanges commerciaux même en quarantaine et fermeture des frontières.

On sait que cette stratégie africaine a souligné l'importance d'inclure la dimension climatique et ses impacts dans toutes les stratégies et lois et a mis l'accent sur l'extension du soutien et la participation effective des femmes et des jeunes dans les diverses initiatives, et pour leur contribution à la relance de l'économie ainsi que la diversification des sources de financement. Dans son entretien avec l'UPCI, S.E.M. Ibrahim Boughali, Président de l'Assemblée populaire Nationale d'Algérie, a abordé plusieurs questions importantes pour le monde islamique. L'interview s'est concentrée sur la dynamisation de l'action islamique conjointe ; l'évolution du conflit palestino-sioniste ; défis de la modernisation et du développement ; système de santé africain ; la migration des pays pauvres ; et les répercussions changement climatique. Voici le texte de l'interview :

» **UPCI : Le monde assiste aujourd'hui au recul de la pandémie du Coronavirus,**

alors comment envisagez-vous redynamiser l'action islamique commune dans le cadre de l'Union parlementaire des États membres de l'OCI ?

M. Boughali : La pandémie de coronavirus a constitué l'un des défis les plus importants auxquels sont confrontés les êtres humains et a eu un impact considérable sur les activités de l'UPCI, ainsi que sur l'action islamique commune. Nonobstant ses effets, la pandémie a mis en lumière de merveilleuses valeurs de solidarité, de fraternité et d'altruisme. Dans ce contexte, je salue les initiatives et les efforts de l'UPCI pour faire face à la pandémie et aider les pays musulmans moins développés. Je salue également les efforts colossaux déployés par certains Etats, dont l'Algérie.

Il convient de noter que la crise de la pandémie de coronavirus a révélé des lacunes dans notre action islamique commune et nous a mis devant le fait que bon nombre des objectifs auxquels nous aspirions n'ont pas été atteints, et qu'il y a de grands défis et des développements rapides auxquels nous sommes confrontés, et qu'aucun pays ne peut faire face ou résister seul devant lui. Cela nous amène, en tant que Oumma islamique, à travailler avec diligence, à un rythme plus rapide et, à apporter des révisions sérieuses dans l'approche, le programme et les outils, et à introduire des réformes profondes qui transforment l'UPCI à un instrument efficace d'action commune au niveau parlementaire, et de contribuer efficacement à la réalisation de la solidarité islamique et de soutenir et accompagner ce que les gouvernements font à cet égard et ce à quoi aspirent les peuples islamiques.

À partir de là, il s'avère indispensable de développer une stratégie pour l'Union, fondée sur une nouvelle approche compatible avec l'esprit de l'époque et les défis y relatifs qui en découlent, permettant à nos Organisations de réaliser une plus grande percée sur la scène internationale dans le but de prendre soin des intérêts de la Oumma islamique et de défendre ses causes à la lumière des diverses expériences et leçons tirées de ce qu'elle a vécu. Tel est précisément l'objectif fondamental de la 17ème Conférence que l'Algérie accueille. C'est aussi le motif essentiel du choix de sa devise : « Le monde islamique et les enjeux de la modernisation et du développement. ». Le facteur économique et son importance dans la promotion et la dynamisation de l'action politique et la construction de liens plus



□ Il faut trouver une solution urgente et efficace pour mettre fin à l'épuisement des ressources humaines par la fuite des cerveaux, et permettre à nos pays d'en bénéficier.

□ La pandémie a mis en lumière de merveilleuses valeurs de solidarité, de fraternité et d'altruisme.



solides entre les peuples ne peuvent être négligés. Par conséquent, l'UPCI doit se concentrer sur la phase post-Covid-19, sur le développement de la coopération économique entre pays islamiques, et la préparation d'un terrain plus approprié pour un bloc islamique économique qui sera un pilier de l'UPCI.

» **UPCI:** Bien que la Cause Palestinienne ait commencé au cours du siècle dernier, le peuple palestinien en difficulté est toujours en proie d'injustice les plus cruels, et les fidèles musulmans se voient refuser, où les fidèles musulmans se voient refuser l'accès à la mosquée Al-Aqsa, la première Qibla et troisième des sanctuaires, pour accomplir leurs rituels de leur religion islamique en raison en raison de l'oppression des autorités d'occupation israéliennes. Comment votre Excellence considère-t-elle le rôle de l'UPCI dans la réalisation d'une plus grande solidarité mutuelle entre les Parlements membres afin de soutenir la lutte légitime du peuple palestinien sans défense ?

M. Boughali: Tout d'abord, il convient de rappeler que la cause de la Palestine, et d'Al-Qods en particulier, était, et est toujours, la cause centrale de la Oumma islamique et de l'UPCI, et est considérée comme la condition sine qua non de l'existence de l'UPCI et la source de son unité et de sa force. Il est du devoir de tous les États musulmans et de leurs parlements dans ce contexte, de se coordonner et de coopérer dans les forums internationaux et régionaux afin d'apporter le soutien nécessaire, de défendre cette cause et de la remettre au premier plan, et de contrecarrer toutes les tentatives visant à la retirer de l'agenda international, à l'ombre des crises croissantes dont le monde est témoin aujourd'hui. C'est aussi de notre devoir d'affirmer l'importance d'Al-Qods en tant que partie intégrante du territoire palestinien tel qu'inscrit dans les conventions internationales, et de propager son essence religieuse et de faire face aux desseins de l'occupation en vue d'oblitérer l'identité de la ville et de changer ses caractéristiques. Il est certain que la « Déclaration d'Alger » qui a été couronnée par

l'unification des factions palestiniennes, a constitué une étape vraiment importante et constructive pour remettre la cause palestinienne au premier plan, une question qui s'est encore renforcée après le sommet arabe qui a été accueilli par l'Algérie, le premier novembre, surtout après avoir adopté la déclaration d'Alger et son initiative en faveur de l'unification du rang palestinien. Le devoir des parlementaires de tous les pays islamiques dans le cadre de l'Union est de soutenir cette cause et d'adopter la feuille de route que la Déclaration d'Alger a élaborée. Ils doivent également soutenir la demande d'adhésion à part entière de la Palestine aux Nations unies, car cela constitue une forte poussée en faveur de la cause palestinienne et, exhorter la communauté internationale à assumer sa responsabilité vis-à-vis du peuple palestinien, en plus de fournir un soutien matériel et moral au peuple palestinien, et souligner que le maintien de la légitimité internationale par le biais d'une solution à deux États est la seule voie vers une paix durable et globale. A mon avis, l'UPCI est également appelée à assumer sa responsabilité auprès des médias pour faire face au black-out qui est imposé à la souffrance du peuple palestinien, et démasquer les pratiques criminelles de l'occupation israélienne à Al-Qods ainsi que dans différentes régions palestiniennes, et exhorter les différentes forces défendant la paix et la fraternité entre les peuples, à faire preuve de solidarité avec ce peuple et son droit légitime à la résistance, à la vie et à l'établissement de son État indépendant.

» **UPCI:** Des millions d'immigrés vivent dans des conditions difficiles après avoir été forcés de quitter leur pays d'origine à cause des conflits, des guerres, de la pauvreté et de la faim. Comment faire face à ce phénomène de migration et de déplacement, en particulier dans les pays de l'UPCI ?

M. Boughali : Traiter le phénomène de la migration et du déplacement et les complications concomitantes, n'est pas une simple affaire. On doit l'aborder sur des bases solides, dans un cadre approprié, et être mené avec une conception globale et intégrée qui devrait être pourvue de mécanismes

de coopération et de recours à la sagesse. Les pays de l'UPCI, comme d'autres pays, font face aux répercussions de la migration et du déplacement en tant que zones d'origine, de transit ou de destination, et les conséquences de tout cela à différents niveaux, que ce soit en matière de sécurité (car le lien de ce phénomène parfois, malheureusement, avec le terrorisme, la criminalité organisée), ou les plans économique ou social voire sanitaire, nécessitent le déploiement d'efforts supplémentaires pour faire face à ce phénomène, que ce soit sur le plan international par le biais d'accords de coopération bilatéraux ou collectifs ; ou au niveau national par le biais d'un traitement juridique ou sécuritaire, et la création d'institutions compétentes en la matière, ainsi que la nécessité de prévention, de protection, de revalorisation et de traitement préventif des facteurs à l'origine de ce phénomène, qu'ils soient d'ordre sécuritaire, social ou de développement ; et que l'approche humanitaire doit être le principal déterminant dans la prise en charge des migrants et des personnes, d'une manière qui préserve leur dignité, tout en respectant les droits des États qui les accueillent en allégeant les fardeaux qui leur sont imposés par les vagues mondiales de déplacement et d'asile.

L'Algérie adopte une approche globale visant à éliminer les causes profondes de ces phénomènes qui sont essentiellement représentés par l'instabilité politique, les conflits, le terrorisme, le crime organisé transfrontalier, en plus de la pauvreté et du manque de développement, et d'autres facteurs. Cette prise en charge passe par la résolution de diverses crises et conflits par des moyens pacifiques et sans ingérences étrangères, et le renforcement du développement dans les régions défavorisées visant à aider leurs citoyens à s'installer, selon une conception équilibrée basée sur la coopération et la solidarité, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte l'aspect humain dans le traitement des migrants et des réfugiés de manière à préserver leurs droits humanitaires et leur dignité.

Et je considère cette approche comme la plus appropriée pour traiter les questions liées à la migration et au déplacement auxquelles sont confrontés les différents États membres de l'Union, et la nécessité d'agir pour inclure la dimension de la migration et des migrants dans les politiques de développement aux niveaux national et régional et d'œuvrer

à l'adoption de politiques susceptibles d'aborder et de bien gérer la migration, tout en renforçant la coopération entre les pays de destination et de transit d'une part et les pays d'origine d'autre part, en initiant des projets de développement économique structurant qui contribuent à la sédentarisation de la population, en assurant les services de base dans ces régions, ainsi que le renforcement de la formation et de la coopération afin d'accroître l'efficacité de l'administration locale pour répondre aux exigences du développement. De plus, il y a un autre enjeu non moins important, c'est-à-dire la nécessité de ne pas considérer la migration uniquement sous l'angle de la souffrance et des dures conditions humanitaires des migrants ; mais il y a aussi une autre dimension dans cette problématique concernant les personnes vivant à l'étranger pour lesquelles les États de l'UPCI devraient avoir une politique particulière à leur égard, visant à les encourager à en tirer profit, et à faire face au phénomène de fuite des cerveaux.

» **UPCI : La Déclaration d'Alger adoptée par la 47^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, qui a été accueillie par votre auguste Parlement, a affirmé la nécessité de la coopération entre les Parlements Membres pour aborder la question du changement climatique. Comment envisagez-vous la possibilité de concrétiser cet objectif ?**

M. Boughali : L'Algérie a été l'une des premières à ratifier tous les accords sur le climat et a pris plusieurs mesures pour faire face au changement climatique, que ce soit en incluant des dispositions constitutionnelles pour protéger

Il est du devoir de tous les États musulmans et de leurs parlements de coopérer et de se coordonner afin d'apporter le soutien nécessaire à la cause palestinienne et de contrecarrer toutes les tentatives visant à la retirer de l'agenda international.

l'environnement ou en créant un conseil économique, social et environnemental dont les missions sont de proposer des solutions aux problèmes environnementaux et d'apporter des réponses, conseil concrètes ou autre, et la meilleure preuve de son intérêt pour cette question, c'est la participation du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au sommet des dirigeants mondiaux à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP-27) à Charm el-Cheikh, République arabe d'Égypte ; et le Parlement algérien, conformément à ces tendances, a contribué efficacement au renforcement de l'arsenal juridique et à l'adaptation de la législation nationale relative aux changements climatiques et environnementaux à la conjoncture actuelle. Il avait l'intention, à son initiative, de créer un réseau parlementaire sur l'environnement et le climat, dans lequel il a permis la représentation, même d'anciens députés, dans le but de contribuer à trouver des solutions et des propositions qui aident à faire face à ce défi. Le Parlement a également pris part au Forum parlementaire sur les changements climatiques organisé par le Parlement Climatique, en novembre dernier à Louxor (République arabe d'Égypte). À mon avis, les parlements de l'UPCI doivent se tenir au courant des efforts du groupe international sur le changement climatique et ses impacts négatifs. Cela devrait être un pivot essentiel pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et suivre les politiques gouvernementales visant à s'adapter au changement climatique, et agir pour la participation de toutes les catégories de la société pour faire face à ses effets, tout en étant soucieux de l'apport des lois approuvées, au renforcement des capacités nationales de gestion durable de l'environnement et de protection du climat. Contribuer également à l'élaboration de plans et de stratégies nationaux fondés sur des politiques environnementales saines, en plus de la sensibilisation et de la formation d'une forte volonté politique de pression dans le sens du soutien et de l'encouragement des sources d'énergie renouvelables et de la préservation des forêts. Une coordination étroite entre les Parlements des différents États est un impératif indispensable dans ce domaine. L'UPCI doit avoir ses propres visions et initiatives en vue de créer des cadres plus larges de coopération et de coordination entre les Parlements membres à cet égard. *



**Président du Conseil
Algérien de la Nation à
« l'UPCI » :**

La Cause Palestinienne Reste le Pivot de notre Action

S.E.M. Salah Goudjil, Président du Conseil Algérien de la Nation s'est exprimé au bulletin de l'UPCI en exposant sa vision et ses idées concernant plusieurs questions et enjeux ayant des portées et répercussions importantes sur le développement des événements dans l'espace de l'Oumma islamique, ainsi que les domaines régionaux et mondiaux. Voici le texte de l'interview :

»UPCI : le slogan de la 17ème Session de la Conférence de l'UPCI est le développement et la renaissance, ainsi que le rôle des parlements dans la réalisation de cette aspiration et de cet espoir. Comment les parlements peuvent-ils concrétiser cette évolution et cette renaissance par le biais du processus législatif ?

M. Goudjil : Les parlements ont un rôle majeur et direct dans la réalisation et l'enrichissement du développement et de modernisation. Leurs vastes pouvoirs et leurs mécanismes législatifs et de contrôle leur permettent d'exercer leur rôle central dans la mise en œuvre de l'agenda mondial pour le développement durable,

en contribuant à l'élaboration de plans et de stratégies appropriés en proposant des lois pertinentes et en approuvant la législation meilleures pratiques en matière de répartition du budget aux secteurs de développement, en plus d'étudier les priorités et de suivre l'avancement de la mise en œuvre des projets par le biais d'enquêtes et de visites sur le terrain.

Nous avons choisi le thème du développement et de la modernisation pour la Conférence d'Alger, étant donné le besoin urgent des pays islamiques d'une véritable renaissance du développement, dans laquelle nous investissons nos capacités d'une manière qui serve les intérêts de nos peuples, et considérant que l'avenir est pour la modernisation, la digitalisation, et veille technologique dans tous les domaines. Il faut tenir compte des erreurs du passé et ne pas succomber dans des pratiques désuètes. La modernisation est la voie vers un monde moderne. Il est de notre devoir d'accompagner ce rythme tendance d'une manière qui préserve nos avantages et notre vie privée en tant que monde islamique qui a une histoire civilisationnelle enracinée dans le développement, le renouveau et

l'ouverture. Dans ce contexte, je réaffirme, depuis cette tribune parlementaire estimée, l'impossibilité de réaliser tout progrès ou développement sans pleine souveraineté, qui à son tour ne peut être réalisée sans soutenir l'indépendance de la décision politique nationale à travers l'indépendance de mesure économique concrètement et non pas verbalement, avec des pratiques réelles, étudiées et concrètes, ayant confiance dans la légitimité et l'efficacité de ce droit souverain sans retour en arrière ni remise en cause.

C'est l'approche adoptée par l'Algérie nouvelle, dont les piliers ont été posés par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à travers un programme de développement prometteur dans lequel se concrétise l'indépendance des décisions politiques et économiques de manière à servir les intérêts du peuple et de l'Etat, loin de toute forme de dépendance ou d'hégémonie. Cela s'est traduit par plusieurs décisions et mesures au profit de la réalisation d'une véritable renaissance économique, émanant de la constitution de 2020 qui a été approuvée par le peuple algérien le premier novembre 2020, qui

a consacré la pratique démocratique et, ouvert à l'Algérie des perspectives économiques dignes de son nouvel âge historique. La dernière de ces décisions est la révision de la loi monétaire et des crédits, pour accompagner les profondes réformes économiques. Nous avons commencé à récolter ses premiers fruits, ainsi que la ratification du texte de la loi sur l'investissement, qui va de pair avec la mobilité positive de ce secteur dans la nouvelle Algérie.

» **UPCI :** Bien que la Cause Palestinienne ait commencé au cours du siècle dernier, le peuple palestinien en difficulté est toujours confronté aux types d'injustice les plus cruels, où les fidèles musulmans se voient refuser l'accès à la mosquée Al-Aqsa, à la première Qibla et au troisième des sanctuaires, pour accomplir les rituels de leur religion islamique en raison de la persécution des autorités d'occupation israéliennes. Comment votre Excellence considère-t-elle le rôle de l'UPCI dans la réalisation d'une plus grande solidarité mutuelle entre les Parlements membres, afin de soutenir la lutte légitime du peuple palestinien non armé ?

M. Ghoudjil : porter atteinte à l'inviolabilité de la mosquée Al-Aqsa et la fermer au nez des fidèles est un comportement barbare qui s'ajoute aux pratiques répugnantes dont souffrent en silence les Palestiniens, telles que le déplacement, la détention, l'assassinat, la persécution, l'usurpation de terres et de biens, la déportation de citoyens et la construction de colonies au vu et au su de la communauté internationale. Il s'agit d'une méthodologie colonialiste dont le but est de semer le désespoir et le découragement dans les rangs palestiniens et de les pousser à la reddition.

La cause palestinienne a été et restera le pivot de notre action, de notre lutte et de notre cause centrale. Le laxisme de la communauté internationale à son égard ne nous empêchera pas d'apporter toutes les formes d'aide et de soutien inconditionnel au peuple palestinien jusqu'à la restauration de ses droits légitimes et l'établissement de son État sur les lignes du 4 juin 1967, avec Al-Qods comme capitale. Ceci est conforme aux références internationales, aux résolutions de légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe du Sommet de Beyrouth de 2002.

Dans ce contexte, je rappelle la Déclaration

□ **La modernisation est la voie vers un monde moderne. Nous devons d'accompagner ce rythme d'une manière qui préserve nos avantages et notre vie privée en tant que monde islamique**

□ **Les défis auxquels le monde est confronté en phase post-épidémique sont l'occasion pour nos Etats de se rallier et d'unifier leurs visions**



d'Alger, adoptée par le 31^e Sommet arabe, qui a été accueilli par l'Algérie les 1^{er} et 2^e novembre 2022, où la cause palestinienne était en tête de son agenda.

Les dirigeants des États arabes ont salué les efforts déployés par les Arabes en vue d'unifier les rangs palestiniens, et se sont félicités de la signature, par les frères palestiniens, de la « Déclaration d'Alger » émanant de la Conférence sur la réunification des factions en vue de réaliser l'unité nationale palestinienne, qui s'est tenue les 12 et 13 octobre 2022, sous le haut patronage du Président de la République M. Abdul Majid Tebboune. Ils ont également souligné la centralité de la cause palestinienne et le soutien absolu aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à la liberté, à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant pleinement souverain.

La cause palestinienne nécessite une transparence totale dans toutes les positions. Nous, en tant que parlementaires et en notre qualité de représentants des

peuples passionnément liés à la cause de la Palestine et de la mosquée Al-Aqsa, avons la responsabilité d'exiger cette transparence, mais aussi de faire entendre la voix de cette cause dans le monde à travers les mécanismes de la diplomatie, et agir pour solidifier les relations entre les frères en Palestine loin des schismes et des séditions internes dont se nourrit l'occupation.

Louange à Allah, cela s'est concrétisé par l'Accord d'Alger. Cette rencontre historique qui a réuni toutes les parties et a mis fin à la discorde entre les frères en vue de réaliser l'unité et rassembler les efforts pour affronter l'occupation israélienne d'un seul cœur et d'une seule voix, après des tentatives et des efforts précédés d'intentions sincères envers notre principale cause centrale.

L'Algérie tenait à mettre fin à l'état de schisme de longue date entre les frères en Palestine. Cela découle de notre expérience historique face à la plus grande puissance coloniale du monde à l'époque, et du succès de notre révolution, la Révolution Al-Fateh de novembre 1954, qui était d'abord basée sur la réalisation de l'unité entre les Algériens comme première et l'étape la plus importante, indispensable pour remporter la victoire.

En tant que moudjahid ayant participé à cette révolution, j'ai été témoin de près du souci et de la détermination à éviter toute forme de discorde, en appelant les Algériens à s'engager dans cette grande guerre de libération sans aucune appartenance politique, idéologique ni éthique, et sans calculs pour parti ou catégorie ou intérêts personnels. C'est ce qu'a réalisé la grande force nationale populaire qui a vaincu un pouvoir colonialiste féroce qui a duré 132 ans.

L'UPCI a déployé des efforts dignes d'éloges dans le domaine de la défense de la cause palestinienne, que ce soit dans le cadre du Comité Palestine de l'UPCI ou lors de conférences régulières ou extraordinaires ; soit par sa participation aux activités des organisations parlementaires régionales et internationales ; aussi par sa présence fédératrice en rassemblant les peuples musulmans, qui est en soi une garantie de l'unité islamique dont nous avons besoin dans de telles circonstances. Il nous incombe, en tant qu'organisation parlementaire efficace, de continuer à propager et mettre au-devant, la cause palestinienne dans les forums parlementaires, et d'exhorter les parlements mondiaux et les peuples épris de liberté à affronter réellement l'occupation israélienne pour mettre fin l'expansion



 **La « Déclaration d'Alger » émanant de la Conférence sur la réunification des factions en vue de réaliser l'unité nationale palestinienne**

coloniale sioniste dans les régions arabes et islamiques.

» **UPCI** : Le monde a été témoin du recul de la pandémie de coronavirus. Comment envisagez-vous la réactivation de l'action islamique commune dans le cadre de l'Union parlementaire des États membres de l'OCI ?

M. Ghoudjil : Les pays islamiques, comme d'autres pays du monde, ont souffert des répercussions de la propagation du virus Corona. Dieu soit loué, cette pandémie a reculé, grâce à Allah, puis aux efforts des États et des gouvernements, qui se sont adoptés à ses conditions conformément aux mesures et dispositions de protection requises, et aussi grâce à la compréhension, la coopération et la solidarité des peuples. Il nous incombe de réfléchir aujourd'hui à la manière de se remettre de cette phase critique et de répondre aux attentes post-Corona afin de mettre à niveau les économies de nos États, en particulier au milieu de l'ambiguïté et des changements accélérés que connaît désormais l'ordre financier mondial.

Nous pouvons considérer cette étape comme une opportunité en vue de contribuer au remodelage du système économique mondial et d'aller vers un nouveau système plus bénéfique, plus sûr et plus équitable pour nos peuples... et s'attacher à des valeurs universelles effectives telles que les principes de non-alignement que l'Algérie réclame pour sa promotion selon une nouvelle approche loin de la logique et des concepts de la période de guerre froide, surtout avec l'accentuation de la polarisation internationale aiguë qui ne sert pas les intérêts de nos pays, et fait obstacle à la réalisation des aspirations des peuples à la paix, au progrès, au développement, à la justice et à la souveraineté : Les Changements dont le monde a été témoin dans la phase post-pandémique sont une occasion de rallier les rangs des membres de l'UPCI et unifier les visions fédératrices pour s'impliquer à nouveau dans les contextes qui servent leurs intérêts. Les parlementaires ont un rôle majeur dans cette entreprise à travers les mécanismes législatifs et de contrôle disponibles... Dans le cadre de notre monde islamique, la

solidarité et la synergie dans l'adversité est une valeur sublime issue de notre héritage civilisationnel et des enseignements de notre vraie religion. Nous pouvons pratiquement l'incarner à travers l'UPCI. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire par le biais de la coordination et de la coopération entre les parlements pour apporter des alternatives appropriées à nos spécificités, et exhorter nos gouvernements à renforcer la coopération et à intensifier les accords de partenariat dans divers domaines.

» **UPCI** : Des millions de migrants vivent dans des conditions difficiles après avoir été contraints de quitter leur pays à cause des conflits, des guerres, de la pauvreté et de la famine. Comment faire face à ce phénomène de migration et de déplacement, notamment dans les pays de l'UPCI ?

M. Ghoudjil : La question de la migration et du déplacement est étroitement liée à tous les défis continus auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Sa solution dépend de la mise en œuvre de politiques efficaces, non seulement pour la protection, la réintégration, la réinstallation, mais pour éliminer totalement la véritable cause profonde de ces phénomènes qui porte atteinte à la dignité des individus et menacent la sécurité et la stabilité des sociétés, et épuiser les budgets de l'État. Parmi ces causes figurent le colonialisme, le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi

que les conflits, les crises, les violations flagrantes des droits de l'homme, et aussi la régression des niveaux de développement économique et de la fréquence croissante du rythme du changement climatique qui nous privent des besoins primordiaux de la vie et relancent malheureusement le mouvement de migration et de déplacement des zones touchées.

Dans ce contexte, il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de contribuer à l'élaboration de solutions définitives en soutenant le droit des peuples à l'autodétermination, à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et à l'adoption de l'option pacifique dans le règlement des différends et de cimenter la politique de paix et de réconciliation nationale, renforcer la démocratie et atteindre les grands objectifs du développement durable, ainsi que à l'adoption de l'approche de la réconciliation, du dialogue et opter pour une stratégie de développement efficace comme solutions efficaces pour éliminer la violence, l'extrémisme et le terrorisme. Nous avons pu constater l'efficacité de cette approche dans notre expérience réussie en Algérie.

Nous, en Algérie, nous concentrons, en abordant ces questions dans le monde, sur les constantes de notre politique étrangère basée sur notre référence de novembre, dont l'un des piliers les plus importants est la défense de la justice et de l'équité, et le droit à la liberté et la souveraineté, d'où découle notre plein appui au droit des peuples à l'autodétermination. L'implication de l'UPCI dans cette tentative donne aux parlements un espace approprié pour contribuer à cette question. Nous l'avons ressenti à travers l'intérêt de ses conférences et commissions spécialisées pour la question de l'immigration et l'asile, qui est régulièrement présent à l'ordre du jour des travaux de l'UPCI. Nous attendons avec impatience une plus grande concrétisation de la coopération parlementaire islamique à travers la coordination des positions dans les forums internationaux et régionaux, et en plaidant en faveur d'une approche globale, équilibrée et solidaire dans laquelle les intérêts des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination, sont pris en compte de manière équilibrée, tout en plaidant de même pour intensifier la coopération et de faire progresser le partenariat économique entre les États de l'UPCI, et en utilisant la diplomatie

parlementaire pour contrer le colonialisme et résoudre les litiges.

» **UPCI : La «Déclaration d'Alger» adoptée par la 47ème Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI qui a été accueillie par votre auguste Parlement, a affirmé la nécessité de la coopération entre les Parlements Membres afin d'aborder la question du Changement Climatique. Comment pouvons-nous atteindre cet objectif dans la réalité ?**

M. Goudjil : Bien sûr, nous devons améliorer le niveau de coopération entre les Parlements membres de l'UPCI pour aborder la question du changement climatique qui frappe les États du monde à des degrés divers. Malheureusement, les personnes les plus touchées par ses répercussions appartiennent au cercle des pays en développement d'une manière qui aggrave leur fardeau économique face à ce danger mondial imminent. Faire face aux changements climatiques dépend de la mesure dans laquelle les pays honorent leurs engagements adoptés par les sessions des conférences des parties à la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, ainsi que l'élimination des causes, y compris l'exploitation démesurée des ressources naturelles et la course économique inégale, ainsi que d'assumer l'entière responsabilité des auteurs, par une rectification sérieuse de toutes les distorsions qui ont conduit à cette dangereuse situation environnementale. Les parlements, en tant qu'organes participant aux conférences des partis, où les

parlementaires ont exposé leurs approches et initiatives, et toutes les éventuelles solutions, se concrétisent dans les lois et législations qu'ils ratifient. Nos rôles sont importants et clairs. L'UPCI peut établir un cadre collectif pour canaliser ces efforts et prêcher pour ce qui est juste dans cette matière qui épuise nos États et nos peuples. Nous pouvons également échanger des expériences au sein des activités de l'UPCI et cristalliser des positions unifiées qui servent nos intérêts et réduisent les répercussions du changement climatique sur les économies de nos pays.

Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux membres de l'UPCI en Algérie à l'occasion de la convocation de la 17e Conférence de l'UPCI et des réunions connexes pendant la période du 26 au 30 janvier 2023. Nous sommes fiers d'accueillir ces importants travaux parlementaires.

Nous, en Algérie, sommes fiers de notre appartenance civilisationnelle au monde islamique, et nous sommes fiers de notre adhésion à notre religion islamique tolérante, non seulement dans l'Algérie indépendante, qui a tenu à codifier cette affiliation indéfectible dans toutes ses constitutions depuis la première constitution ratifiée par le peuple algérien le 08 septembre 1963, mais même bien avant cela. L'Algérie a combattu un colonialisme expert en l'écrasement des identités civilisées, l'exploitation des religions en vue de détourner la lumière qui guide les peuples vers leur liberté et leur dignité, et d'étouffer leur désir inné de liberté.

De ce fait, notre jihad a été couronné d'une victoire retentissante, avec laquelle la terre et la religion ont également été libérées. La révolution triomphante du 1er novembre 1954 a libéré les femmes et les hommes algériens et leur a permis de pratiquer librement leurs rituels religieux, après que le colonialisme français avait usurpé ce droit pendant plus d'un siècle. Comme vous le savez, l'idéologie coloniale destructrice est basée sur la transformation de l'extrémisme, du fanatisme et du terrorisme en entités religieuses, dans le but de combattre la modération dans la religion islamique.

C'est pourquoi, nous poursuivons aujourd'hui ce combat par notre soutien et notre fermeté à la modération religieuse, qui repose sur les valeurs de miséricorde, de coopération, de dignité et de liberté, de respect de l'Homme et du droit des peuples à l'autodétermination.

 **L'UPCI a déployé des efforts dignes d'éloges dans le domaine de la défense de la cause palestinienne**



Pour un Développement Durable de l'Archipel à l'Atlantique



Par: Mohammed Yazid Bin Hamouda

Député à l'Assemblée Populaire Nationale d'Algérie,
Membre du Comité Exécutif de l'UPCI



À chaque occasion où se réunissent l'UPCI, des discussions s'ouvrent, le dialogue et le débat s'établissent d'une manière raffinée et civilisée, motivée par la préoccupation et l'intérêt commun des peuples qui espèrent dans leurs parlements ce qui est juste pour leurs conditions et statuts.

Le choix de l'Algérie pour abriter 17e Conférence, autant nous le considérons comme une mention élogieuse et une médaille d'honneur et d'appréciation, nous y voyons une bonne sélection, et une bonne affection. L'Algérie, à laquelle le peuple libre et honnête n'est pas habitué, si ce n'est la position de principe, la parole missionnaire, et la

bonne et sincère volonté dans tout ce qui concerne la nation islamique en général. C'est pourquoi vous ne verrez de l'Algérie que la vérité, et vous n'y trouverez que la sincérité, comme autrefois elle était gardienne des promesses, servante des alliances, hisseuse et porte-bannières. Certains universitaires et analystes peuvent se tromper lorsqu'ils n'arrivent pas à imaginer l'existence d'une relation d'une certaine importance, entre les institutions parlementaires et les activités de développement, culturelles, économiques et commerciales qui produisent de la richesse et de la finance. Ils ont leur excuse s'il s'agit des « anciennes éditions » et des « copies »

traditionnelles de ces « parlements », dont les mécanismes auxiliaires et les institutions étaient dominés par la « proposition idéologique » qui ne dépasse pas l'idée, et ne traverse pas les limites d'une proposition non contraignante. Mais lorsque nous examinons de plus près l'axe des valeurs, le champ géopolitique et l'espace géostratégique, dans lesquels les parlements des pays islamiques peuvent évoluer, s'élever ou aspirer, nous constatons qu'ils ont les capacités qui les qualifient pour être un axe polarisant, et non une frange polarisée et ce, en activant « l'instance de suggestion » en coordination avec les institutions productrices de richesses de terrain. Ce

qui aide dans tout cela, c'est ce à quoi nous assistons depuis le début de la désintégration des anciens axes, et l'émergence de nouveaux axes de polarisation, dotés de finances, de richesses et d'armes, avec une forte volonté de "réorganiser le monde" et de créer "nouvelles cartes" d'une manière qui garantisse leurs intérêts économiques et idéologiques pour la survie, l'expansion et le développement si possible.

Il existe de nombreuses preuves, dont la plus importante est peut-être le « virus Corona » avec toute sa portée politique à travers des lectures non innocentes, et la guerre russo-ukrainienne, qui a placé la vieille Europe dans l'œil du cyclone, en plus de son perturbation du luxe européen et de la prospérité du Nord, considérée par ses bénéficiaires comme une ligne rouge, et enfin, le sommet arabo-chinois, signifiant que le bloc financier et la position stratégique ont « brillé » en coordination avec le dragon éveillé, ainsi que le sommet afro-américain, qui vise à compenser les pertes géostratégiques et économiques potentielles au Moyen-Orient. Ces profondes mutations font que l'UPCI est confrontée à l'inévitable quête d'un "lieu" confortable pour tous ses membres, ou à la construction d'un pôle sur l'axe de l'archipel d'Indonésie/l'océan Atlantique, comme prévu et théorisé par le philosophe de la civilisation "Malik ben Nabi ».

Pour notre part, nous lui suggérons l'nom d'"Association Islamique", qui peut faire de l'espace des autres, un marché populaire non seulement pour ses produits économiques, mais aussi pour ses produits précieux et culturels, car il possède le plus grand réservoir jamais exhaustif de valeurs, qui est le message islamique avec ses valeurs humaines éternelles. L'axe « Archipel / Atlantique » peut transformer ces valeurs en

un produit culturel et artistique qui emporte d'autres champs humains, à la lumière de cette soif spirituelle incertaine dont souffre toute l'humanité.

Pour notre part, nous lui suggérons le nom "Éléphant islamique", qui peut faire des espaces des autres un marché populaire non seulement pour ses produits économiques, mais aussi pour ses produits précieux et culturels, car il possède la plus grande source de valeurs exhaustives, qui est le message islamique avec ses valeurs humaines éternelles. L'axe « Archipel / Atlantique » peut transformer ces valeurs en un produit culturel et artistique qui emporte d'autres champs humains, à la lumière de cette soif spirituelle suspecte dont souffre toute l'humanité.

Aussi, l'union peut-elle être une « Ligue islamique », par son rôle de lier les potentiels islamiques, de les développer, de les recommander, de les faire connaître, surtout si l'on sait que la « matière grise » qui finance le monde avec les idées et la créativité sont presque à moitié musulmanes, mais la plupart vivent en diaspora et dans un état d'errance, dans des pays qui investissent bien dans les talents et les compétences humaines, sans se soucier de la religion, de la race, ni de la secte ou du parti, comme c'est le cas dans de nombreux pays musulmans, à grand regret.

Qu'est-ce qui empêche ces instances représentatives populaires de nouer des liens de coopération et de coordination avec des milliers d'organisations, d'organismes et d'institutions culturelles et scientifiques répartis sur cet axe, afin de travailler sur notre histoire commune ancienne, d'exploiter sa rhétorique et ses événements, et de la faire revivre dans des moules artistiques à contenu humain ? Et que l'Amérique a réalisé sa présence mondiale à "Hollywood" avant de l'avoir

réalisée avec les "Marines" et le "B 52", et prenons un exemple en cela également avec la série "Harry Potter" de l'écrivain britannique "JK Rowling", car dans ses revenus matériels il a dépassé un puits de pétrole.

Il n'est pas difficile pour les parlements membres de l'UPCI d'accorder la plus grande attention à l'économie, elle cherche à être un ambassadeur de la bienveillance et de la bonne volonté entre les pays, ouvrant des horizons pour la production conjointe, en présentant les entités productrices (Entreprises ou sociétés) les unes aux autres, et faciliter les possibilités d'échange d'expertise et de capital. Bien sûr, en coordination avec les autorités tutélaires et spécialisées, car il est illogique que les ressources de la nation islamique restent dans les banques de ses ennemis. Une telle activité suffit à mettre en branle une mécanique économique au-delà de ce que tout le monde imagine, en termes de voies aériennes et maritimes, et un mouvement touristique florissant, de manière à garantir un développement durable. Le tout dans un cadre clair de transparence qui respecte bien des spécificités historiques, politiques et sectaires de tel ou tel pays. Parce que la différence est la miséricorde, comme indiqué dans le Hadith.

L'Algérie, qui abrite la 17e Conférence de l'UPCI, s'efforce de consolider ce "mouvement intégral" dans tout effort diplomatique qu'elle adopte, entreprend ou parie, elle ne croit pas à séparer les efforts qu'elle entreprend, surtout en cette époque où les moyens de communication ont pu enlever les frontières et les distances, surtout outrepasser le temps. L'Algérie croit aux tentatives concrètes et à l'application sur le terrain de tout ce qui est convenu sur papiers vierges ou des brouillons à huis clos.



De profonds changements de pivot dans le monde placent l'UPCI devant l'inévitable quête d'un "lieu" confortable pour tous ses membres.

"La Concorde Islamique" de l'Archipel à l'Océan Atlantique possède le plus grand réservoir de valeurs, qui est le "Message Islamique"



S.E.M. Salih Goudjil Président du Conseil de la Nation

Né le 14 janvier 1931, État de Patna, Algérie

● Mujahid et membre de l'Armée de libération nationale depuis le début de la révolution de libération jusqu'à la restauration de la souveraineté nationale en 1962

● Postes de direction au sein du Parti du Front de libération nationale

● 1979- 1986 : Ministre des Transports et de la Pêche Maritime

● 2007- 2012 : Elu Député à l'Assemblée Populaire Nationale de l'Etat de Sétif

● Janvier 2013 : Nommé membre au Conseil de la Nation pour le Tiers Présidentiel pour un mandat de six (6) ans

● Janvier 2019 : Renommée Membre du Conseil de la Nation pour le Tiers Présidentiel pour un mandat de six (6) ans (jusqu'en janvier 2025)

● 29 janvier 2019 : Vice-président du Conseil de la Nation.

● 9 avril 2019 : -23 février 2021 : Président par intérim du Conseil de la Nation

● 24 février 2021 : Élu à l'unanimité Président du Conseil de la Nation

● 24 février 2022 : Réélu, à l'unanimité, Président du Conseil de la Nation pour un mandat de trois ans



Conseil de la Nation d'Algérie

Le Conseil de la Nation a été institué conformément aux dispositions de la Constitution du 28 novembre 1996 qui comprend 182 articles dont 52 concernent le Conseil de la Nation ; Son article 98 stipule que « le pouvoir législatif » est exercé par un parlement composé de deux chambres : l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation, « exerce le pouvoir législatif », « et a souveraineté dans la préparation des lois et leur vote ». Ainsi, le système parlementaire algérien repose sur le principe du bipartisme parlementaire.

L'existence du Conseil de la Nation dans le système parlementaire algérien prévoit plusieurs objectifs dont les plus importants sont :

- Consolidation de la démocratie pluraliste et de la liberté d'expression dans l'institution législative ;
- Assurer une bonne représentation nationale plus diversifiée, intégrée et harmonieuse en adoptant le critère du territoire en plus du critère de la population ;

- Revaloriser et activer la décentralisation au niveau national en activant et en créant un nouveau dynamisme dans les collectivités territoriales ;

- Assurer un équilibre entre les institutions étatiques et maintenir leur stabilité.

Le Conseil de la Nation est composé de (174) membres selon la Constitution du Premier Novembre 2020, alors qu'auparavant il était composé de 144 membres.

Les Deux Tiers (2/3) des membres du Conseil sont élus au scrutin secret indirect parmi et forment les membres des conseils populaires communaux, ainsi que le conseil populaire d'Etat à raison de deux (2) membres pour chaque Etat, soit un total de (116) membres. Le Président de la République désigne

un tiers (1/3) restant soit (58) membres parmi les personnalités nationales et les personnes qualifiées dans les domaines scientifiques, professionnels et économiques.

Le mandat du Conseil de la Nation est de six (6) ans, la moitié du nombre de ses membres étant renouvelée tous les (3) ans. Ce processus est appelé renouvellement partiel. Le pilotage et l'organisation du Conseil de la Nation sont régis par les dispositions de sa constitution (Constitution) ainsi que par des dispositions d'organisation inscrites essentiellement dans la loi organique n° 16/12 du 22 zoul-Qaïda 1437H correspondant au 25 août 2016, qui précise l'organisation de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation ainsi que leurs tâches, et leurs relations fonctionnelles entre celles-ci et le gouvernement, ainsi que par des règlements internes du Conseil de la Nation qui ont été approuvés par le Parlement en séance publique, le 25 Ramadan 1438H, correspondant au 30 juin 2017.

Les commissions permanentes

1- Affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et de la division territoriale/2-Affaires économiques et financières/3-Défense nationale/4-Affaires étrangères, de la coopération internationale et de la communauté algérienne à l'étranger / 5- Agriculture et du développement rural/ 6- Education, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses/7- Equipement et du développement local/8- Santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale / 9- Culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme.



Assemblée Populaire Nationale Algérienne

Les premières élections législatives en Algérie ont eu lieu le 20 septembre 1962, soit quelques mois après l'indépendance. L'objectif de la création de l'assemblée élue pour un mandat d'un an était de promulguer la loi fondamentale du pays. En effet, cela permit la promulgation de la constitution du 10 septembre 1963 qui reposait notamment sur le principe du parlement monocaméral. Le 22 novembre 1967, l'arène nationale a vu, dans le cadre du parachèvement de l'institution de l'Etat algérien, la promulgation d'une nouvelle constitution qui prévoyait, aux termes de (l'article 126) la création d'une chambre dénommée Assemblée Populaire Nationale, responsable du pouvoir législatif. Le 25 février 1977, l'Assemblée est élue pour un mandat de (5) ans et renouvelée régulièrement en 1982 et 1987. L'amendement constitutionnel du 23 février 1989 a préservé le principe d'unilatéralisme en gardant l'Assemblée populaire nationale, bien qu'il ait consacré, d'autre part, le principe de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (article 92). La démission du Président de la République a entraîné la suspension du processus de renouvellement de la composition l'Assemblée, dont le mandat était arrivé à expiration, ce qui s'est traduit par un état de vide juridique qui a conduit à la mise en place des structures de transition (Conseil suprême de l'Etat, le Conseil National Consultatif, puis le Conseil National de Transition) jusqu'à l'amendement constitutionnel du 28 novembre 1996 qui introduit des Changements avec la création d'un parlement bicaméral, où l'Assemblée Populaire Nationale est composée de (380 députés) et le Conseil de la Nation Andak (144 membres), pour former à cette époque le premier parlement pluraliste de l'Algérie indépendante. Le nombre de membres de l'Assemblée s'élève actuellement à 407, représentant 398 députés, y compris toutes les circonscriptions au niveau national, tandis que 08 représentants représentent la diaspora. L'article 121 de la Constitution de 2020 stipule que les membres de l'Assemblée populaire nationale

sont élus au scrutin direct et secret. L'article 12 de la Constitution de 2020 stipule que le peuple est libre de choisir ses représentants, et l'article 16 considère que le parlement élu est le cadre dans lequel le peuple exprime sa volonté et contrôle le travail des pouvoirs publics, et l'article 116 affirme que le parlement l'opposition jouit de droits qui lui permettent de participer activement aux travaux parlementaires, notamment la diplomatie parlementaire.

Structures et organes de l'Assemblée

Le règlement intérieur de l'Assemblée populaire nationale fondé sur le texte de la constitution et de la loi organique, qui définit l'organisation de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la Nation et leurs travaux ainsi que les relations fonctionnelles entre eux et le gouvernement, a déterminé les structures et les organes de l'Assemblée, principalement : le Président, le Bureau de l'Assemblée, le Comité des présidents, le Comité de coordination, les Groupes parlementaires, les Commissions permanentes (12 Commissions).

Commission permanentes

1- Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés/ 2- Commission des affaires étrangères, de la coopération et des affaires communautaires/ 3- Commission de la défense nationale/ 4- Commission des finances et du budget/ 5- Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et du plan/ 6- Éducation Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Cultes/ 7- Commission de l'Agriculture, de la Pêche et de la Protection de l'Environnement/ 8- Commission de la Culture, de la Communication et du Tourisme/ 9- Commission de la Santé, des Affaires Sociales, du Travail et de la Formation Professionnelle/ 10- Commission de l'Habitat, de l'Équipement, de l'Irrigation et de l'urbanisme/ 11- Commission des transports, des communications et des télécommunications/ 12- Commission de la jeunesse, des sports et des activités associatives.



S.E.M. Ibrahim Boughali,
Président de
l'Assemblée
Populaire Nationale
Algérienne

Né le 3 mars 1963 à Qhadaya, marié et père de 4 fils,

- Groupe Parlementaire : Députés Libéraux «Liste Unité et Changement»

- Formation : Licence de l'Institut des Sciences Politiques et des Relations Internationales en 1986- Université d'Algérie

- Parcours professionnel et politique :

- 1989, Directeur, Agence de Ghardaya pour la Caisse Nationale d'Épargne et de Réserve.

- 1995, En charge des missions supérieures à Al-Baraka Bank.

- 1997- 2017, Directeur Agence Ghardaya pour le Club Touristique Algérien

- 2017- juillet 2020, Membre de l'Assemblée populaire de l'État. Président de la Commission de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Irrigation de l'Assemblée Populaire de l'État de Ghardaya.

- 20 juillet 2020, Président de l'Assemblée populaire de l'État, État de Ghardaya. On le surnommait «architecte de la réconciliation».

- Depuis le 8 juillet 2021 Président de l'Assemblée populaire nationale. Pour ce poste, qui est le troisième poste le plus élevé de l'État, il a obtenu (295) voix sur (407)

Accompagné du Secrétaire Général de l'UPCI:

Le Comité de l'UPCI Visite les Camps de Rohingyas

Du 18 au 22 décembre 2022, S.E.M. Mouhamed Khouraiichi Niass, Secrétaire Général de l'UPCI a accompagné, une délégation du Comité des Communautés et Minorités Musulmanes de l'UPCI, qui s'est rendue au Bangladesh pour voir de près, les conditions des réfugiés rohingyas et déclarer sa solidarité avec le Bangladesh qui accueille actuellement plus de 1,2 million de musulmans rohingyas fuyant une répression militaire brutale dans leur pays d'origine, l'État de Rakhine, au Myanmar, depuis août 2017. Cette délégation était dirigée par le Dr Orhan Atalay, Rapporteur du Comité des Communautés et des Minorités Musulmanes (du Parlement turc), et comprenait : Dr Abolfazl Ammoye (du Parlement iranien) et M. Bashir Lubega Simba (du Parlement ougandais), ainsi qu'un certain nombre d'autres fonctionnaires de l'UPCI et des Parlements concernés.

La délégation a rencontré la Présidente de l'Assemblée nationale du Bangladesh, S.E. Mme Shirin Sharmin Chowdhury, ainsi que le Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, M. K. Abdelmoumen et, le Ministre de l'Éducation, M. Dipo Moni ; la délégation a également rencontré M. Johannes van der Klauer, Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Dhaka. La délégation a visité les camps de réfugiés rohingyas et a écouté leurs demandes légitimes de retour dans leur patrie d'origine, tout en garantissant leurs droits et en vivant en toute sécurité et dignité sur leur terre. La délégation a noté que, par rapport aux visites précédentes des délégations de l'UPCI, l'Etat du Bangladesh avait fait beaucoup pour le bien de ces réfugiés, mais que cela nécessitait un effort collectif de la part des pays islamiques et de la communauté internationale.







La 1^{ère} Réunion du Comité des Communautés et des Minorités Musulmanes à Ankara :

Les Participants Demandent au Respect des Droits des Minorités

Le Comité des Communautés et des Minorités Musulmanes, subsidiaire au Comité Spécialisé Permanent de l'UPCI sur les Affaires Politiques et les Relations Extérieures, a tenu sa première réunion le vendredi 27 mai 2022 à Ankara, République de Turquie. La réunion a été témoin d'un large échange de vues sur les travaux futurs du Comité qui a été formé conformément à la décision de la 16^{ème} session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Istanbul le 10 décembre 2021.

Les participants ont unanimement réaffirmé l'importance de la création de ce Comité considéré comme un outil de l'UPCI afin de contribuer à la protection des droits de ces minorités et de leur apporter une assistance basée sur le principe de fraternité islamique. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face aux incidents de haine et d'islamophobie ciblant les Musulmans, en particulier dans les États européens.

Ils ont appelé les États non islamiques à mettre fin à la discrimination et à modifier leurs législations en conséquence. Ils ont estimé que le Comité est préoccupé par les événements en Palestine occupée, en particulier la destruction systématique des antiquités et des lieux sacrés islamiques, et la poursuite d'une politique qui constitue les

formes extrêmes de haine et d'islamophobie. Ils ont également évoqué la souffrance des Rohingyas, la minorité musulmane ouïghour en Chine, ainsi que la souffrance des Musulmans en Inde, en particulier ceux de la région du Cachemire, et le calvaire des musulmans en République centrafricaine.

Au cours de la réunion, M. Orhan Atalay, Représentant de la Turquie et Rapporteur du Comité, a exposé les grandes lignes du projet de rapport qu'il entend présenter à la prochaine Conférence sur les questions relatives aux droits de l'homme. S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, le Secrétaire Général de l'UPCI a souligné que les droits du peuple palestinien sont les droits de toute la Oumma islamique, et que la cause palestinienne est au premier plan de l'action de l'UPCI.

» Les interventions se sont centrées sur les points suivants :

- Partant des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, appelant au respect des droits des minorités et des communautés musulmanes dans les États non membres de l'UPCI qui sont confrontés à des défis, des obstacles et des problèmes émanant de la discrimination, de la répression et de la persécution, ce qui nous amène à la nécessité et l'importance d'une coordination continue des membres de l'UPCI par le billet de ce comité

afin d'aider ces minorités, de protéger leurs droits religieux, culturels, civils, politiques et économiques et de préserver leur identité islamique.

- Les intervenants ont évoqué les souffrances de la minorité musulmane Rohingya en termes de persécution, d'expulsion et d'assassinat au Myanmar, entraînant ainsi la migration de plus d'un million de musulmans vers le Bangladesh voisin, et ont appelé à la nécessité d'accélérer la recherche d'une issue à cette tragédie. Ils ont également évoqué la souffrance des musulmans en Inde, en particulier dans la région musulmane occupée du Cachemire et ailleurs, et ont appelé à tenir l'Inde responsable de ses violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme contre les Musulmans.

- Souligner que le devrait suivre les décisions émises par l'OCI et l'UPCI dans le domaine de la prise en charge des minorités musulmanes, en tirant parti de ce qui est émis par les organes compétents et des centres de recherche dans les États membres à cet égard.

- Œuvrer à garantir la protection du peuple palestinien contre les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ou des actes similaires perpétrés par les forces colonialistes israéliennes et leurs gangs terroristes de colons.



La 1er Réunion Extraordinaire du Comité des Affaires Politiques de l'UPCI à Ankara :

Adoption des Règles de Procédure du Comité des Minorités Musulmane

La Première Réunion Extraordinaire du Comité Spécialisé Permanent des Affaires Politiques et des Relations Extérieures de l'UPCI s'est tenue à Ankara, République de Turquie, le 26 Mai 2022. Ont participé à la réunion les membres du Comité Spécialisé Permanent des Affaires Politiques et des Relations Extérieures ainsi que ceux de la Troïka.

Le Rapporteur, Prof. Dr. Orhan Atalay, Représentant de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, a pris la parole. Voici quelques points saillants de son discours :

La recrudescence de la haine contre l'Islam, c'est une question fondamentale des droits de l'homme. Une intervention immédiate est indispensable en vue d'éradiquer les conséquences douloureuses de ce fléau avant qu'elle ne survienne. Cette intervention nécessite de prendre des mesures à la fois au niveau national et interétatique. Il incombe à la communauté internationale de coopérer de manière effective par une volonté politique commune.

Le Rapporteur a également ajouté : « je voudrais attirer votre attention sur la situation de nos frères musulmans turcs vivant à Thrace occidentale. Les libertés religieuses et les identités ethniques de nos compatriotes en Thrace occidentale ne sont pas acceptées par la Grèce »

Il a poursuivi en disant que « la situation à

Chypre ne peut être ignorée quand il s'agit des violations des droits de l'homme auxquelles sont confrontés les musulmans. La crise humanitaire à laquelle sont confrontés les musulmans Rohingyas, qui ont quitté leurs terres et sont devenus des réfugiés, à la suite des violences qui leur ont été infligées, reste grave et sérieuse. Nous avons transmis nos sentiments et nos attentes concernant la situation des Turcs ouïghours et des autres minorités musulmanes en Chine à la partie chinoise dans le cadre de nos contacts bilatéraux.

La réunion a adopté le projet des Règles de Procédure du Comité des Communautés et des Minorités Musulmanes, après insertion des amendements nécessaires apportés au

préambule, ainsi qu'à la Règle (8).

La Règle (3) précise les objectifs du Comité, comme : Analyser la situation actuelle des Communautés et Minorités Musulmanes dans les États non membres de l'UPCI; Prévenir les violations potentielles grâce à un dialogue basé sur la compréhension mutuelle; agir pour mettre fin aux violations en cours; promouvoir une coexistence pacifique durable dans les pays concernés; respecter les droits de l'homme des Communautés et des Minorités Musulmanes. Les objectifs comprennent également l'examen des allégations et des plaintes de violations des droits de l'homme des Communautés et Minorités Musulmanes. Le Comité a été autorisé de consulter d'éminents experts tenir des auditions, organiser des missions d'enquête. Il peut également organiser des séminaires et des réunions, préparer des documents imprimés et multimédias afin de sensibiliser à la question des droits de l'homme. Suite à l'élection de la Turquie comme Rapporteur, le Comité a élu, parmi ses membres, les membres du Comité des Communautés et Minorités Musulmanes à raison de deux membres par groupe géographique, comme suit :

-Le Groupe Africain: Niger et Ouganda, - Le Groupe arabe: Koweït et Palestine, -Le groupe asiatique: Iran et Indonésie; ainsi que les trois membres de la Troïka à savoir, Algérie, Burkina Faso, Turquie,

Nécessité d'aider les Minorités Musulmanes et de Préserver leurs droits et leur Identité Islamique





47e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI :

Focus sur la Solidarité de l'Oumma Islamique

Suite à l'aimable invitation du Parlement Algérien, la 47e réunion du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire des États membres de l'OCI (UPCI) s'est tenue au Centre International de Conférences (CIC) à Alger, République algérienne Démocratique et populaire, les 13 et 14 Mars 2022.

La réunion a été suivie par les membres du Comité Exécutif, les Représentants des Parlements du Burkina Faso, de la Tunisie et du Cameroun étaient absents. La séance a été ouverte par la récitation de versets du Saint Coran.

La Réunion du Comité Exécutif a été ouverte par le discours de Son Excellence M. Brahim Boughali, Président de l'Assemblée Nationale populaire algérienne de la République algérienne Démocratique et populaire.

Dans son discours, M. Boughali a souhaité la bienvenue aux délégations des États membres de l'UPCI, qui se sont réunis pour participer à la réunion du Comité Exécutif. Il s'est concentré sur l'unité et la solidarité de l'Oumma Islamique précisant qu'en se réunissant sous la bannière de la coopération islamique.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraiichi Niass, s'est réjoui d'être présent sur la terre d'Algérie, terre de fierté, d'honneur et de noblesse. Il a présenté ses amples remerciements aux autorités

algériennes pour l'accueil de cette réunion, ainsi que pour l'excellente organisation et l'hospitalité généreuse. Il a de même remercié la République de Türkiye pour avoir abrité la 16e Conférence de l'UPCI tenue à Istanbul, le 10 Décembre 2021. Son Excellence a réaffirmé l'importance de la réunion actuelle du Comité Exécutif, qui pave la voie pour les travaux de la prochaine Session de la Conférence de l'UPCI.

» Séance de travail :

La séance de travail a été présidée par Son Excellence M. Brahim Boughali, Président de l'Assemblée Nationale populaire algérienne qui a exprimé la nécessité d'unité et de solidarité et a appelé les membres du Comité d'agir en tant qu'une équipe.

» Point I - Election des membres du bureau :

La Côte d'Ivoire, vice-président du groupe Africain; La Malaisie a été élue vice-présidente du groupe Asiatique; M. Yazid Bin Hamoudah en tant que Rapporteur de l'Algérie.

» Point II - Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail :

L'Ordre du jour et le Programme de Travail ont été approuvés.

» Point III - Rapport du Secrétaire Général :

Le rapport de Son Excellence le Secrétaire Général couvrait la période entre la date de la

46e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, qui s'est tenue à Istanbul- République de Türkiye - le 09 Décembre 2021, et la 47e réunion du Comité Exécutif de l'Union à Alger- République algérienne Démocratique et populaire - les 13 et 14 Mars 2022. Le rapport du Secrétaire Général a été adopté.

» Point IV - Fixer le lieu de la 17e session de la Conférence de l'UPCI :

Le Comité Exécutif de l'UPCI a approuvé à l'unanimité, la tenue de la 17e Session de la Conférence par la République algérienne Démocratique suite à l'impossibilité de la tenir en Tunisie. La date sera fixée en coordination entre le Secrétariat Général de l'UPCI et le Parlement algérien.

» Délibérations de la réunion :

Les intervenants ont remercié à l'unanimité la République algérienne Démocratique et populaire pour avoir accueilli cette réunion, soulignant que cela intervient dans des circonstances internationales extrêmement sérieuses qui nécessitent que l'UPCI soit à la hauteur des défis auxquels elle devait faire face. Ils ont de même mis en relief que cela ne serait réalisable que par la solidarité, l'unité, et le renoncement au sectarisme et à l'ethnicité selon ce qui nous a été prescrit par notre religion authentique.



Déclaration d'Alger

La Réunion a adopté la Déclaration d'Alger, voici un extrait :

» Point V. Examen de la question des membres du Comité Spécialisé Permanent des Affaires Politiques et des Relations Extérieures :

Au terme d'un débat exhaustif, les membres du Groupe arabe au sein du Comité Exécutif ont affirmé le droit des Groupes géographiques de désigner leurs membres comme membres de tous les comités, et la nécessité d'inclure le Parlement syrien parmi les membres du Groupe arabe au sein du Comité politique. Suite à cela, il a été décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. La délégation turque a fait part de sa réserve sur cette décision.

» Point VI. Examen du projet des Règles de Procédure du Comité des minorités musulmanes subsidiaire au Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures de l'UPCI.

Au cours de la 47e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, le projet des Règles de Procédure du Comité sur les minorités musulmanes a été examiné.

» Point VII. PROJETS D'ORDRE DU JOUR DE LA 9e REUNION DES COMITES SPECIALISES PERMANENTS : Les Ordres du jour ont été adoptés.

Point VIII. Elaboration des Projets d'Ordre du Jour des organes subsidiaires :

Les Ordres du jour ont été adoptés.

Point IX- Mise à jour du projet d'Ordre du jour de la 24e session du Comité Général de l'UPCI: Il a été adopté.

Point X- Mise à jour du projet d'Ordre du jour de la 17e session de la Conférence de l'UPCI: Il a été adopté.

Point XI. Adoption de la Déclaration d'Alger et du Rapport de la 47e Réunion du Comité Exécutif.

Nous, Membres du Comité exécutif de l'Union des Assemblées des Etats Membres de l'Organisation de la coopération Islamique, Réunis des quarante septièmes sessions ordinaires à Alger, capitale de la République Algérienne Démocratique et Populaire, les 10 et 11 chaabane 1443, correspondant aux 13 et 14 mars 2022, présidée par le Parlement Algérien,

Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre et à réaliser les objectifs et les principes de l'Union, partie intégrante du processus de la paix, de la démocratie et de la stabilité dans le monde islamique, et à préparer un terrain favorable afin d'inclure la nation Islamique dans la construction d'un monde où règnent la sécurité, la stabilité et le développement, Valorisant le rôle prépondérant et influent de l'Union qui se trouve être la voix directe et indépendante des peuples musulmans, dont l'œuvre est basée sur les fondements de la justice, de la démocratie et du dialogue constructif afin de traiter les questions du monde islamique et proposer des solutions adéquates et prendre des stabilités et le développement de manière pacifique et équitable.

Guidé par les principes et les objectifs énoncés dans la charte de l'OCI et de l'UPCI, déclarons ce qui suit :

» Le respect des principes généraux et les objectifs de l'union,

» Nous affirmons notre soutien indéfectible à la cause palestinienne et à la protection d'Al Quds et aux droits légitimes et inaliénables du Peuple Palestinien, ainsi qu'à son droit à l'autodétermination et son droit de retour dans ses terres. Nous réitérons, dans ce sens, notre soutien à l'Initiative arabe pour la paix.

» Nous affirmons la nécessité de faire connaître les Enseignements de notre Religion Islamique afin de combattre la pensée et l'idéologie terroriste et l'extrémisme violent et le fanatisme religieux ainsi que la nécessité de faire face à la propagation de l'islamophobie et les organisations terroristes.

» Nous appelons à la réactivation du rôle de la culture et de l'identité afin de renforcer l'action commune en instaurant un projet culturel qui œuvre à rétablir les valeurs islamiques.

» Nous appuyons l'organisation de manifestations continues de la jeunesse au niveau international valorisant la dimension modérée de l'Islam, tout en renforçant les systèmes de valeurs, de traditions et des différentes cultures.

» Nous saluons la proposition de la Türkiye concernant la création d'un comité des minorités musulmanes dans l'Union, tout en la remerciant pour son invitation à accueillir la réunion du Comité politique et de la Troïka afin de discuter des questions découlant de la création de ce comité



Istanbul Accueille la 16e Session de la Conférence de l'UPCI

L'Importance du Rôle de l'UPCI, Unité du Rang Islamique

Sous le Haut Patronage de S.E.M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, la 16ème Conférence de l'UPCI s'est tenue à Istanbul, le 10 décembre 2021. Elle a réuni 32 délégations, dont 9 Présidents, 6 vice-présidents, 17 Chefs de délégation, et 12 observateurs, se déroulant au Palais de Dolmabahçe, et la présence du Président et des membres de la Grande Assemblée Nationale, sous le slogan : Partage, Conscience et Islam : Palestine, Migration et Afghanistan.

Elle a été ouverte par la récitation du Saint Coran. Ensuite S.E.M. Mouhamed Khouraihi Niass, Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel il a remercié sincèrement S.E. Le Président Recep Tayyip Erdogan d'avoir honoré la Conférence de sa présence en séance inaugurale. Il a aussi remercié le prof. Mustafa Şentop, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, pour avoir

accueilli la 16e Conférence de l'UPCI et pour son excellente organisation. Il a affirmé l'importance de cette Session qui intervient deux ans après le déclenchement de la pandémie de Covid-19.

Puis S.E.M. Sayouba Ouedraogo, Chef de délégation de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a prononcé le discours du Président du parlement Burkinabè, S.E.M. Bala Sakandé Président de la 15ème Conférence qui n'a pu assister à cause de la coïncidence de la Conférence avec la Fête de l'Indépendance de son pays. Dans son discours, il a remercié le Parlement Turc pour l'organisation et la généreuse hospitalité de la Conférence. Il a abordé la cause palestinienne et a remercié le Parlement islamique d'Iran d'avoir accueilli la réunion d'urgence du Comité de la Palestine.

Ensuite, S.E. Prof. Mustafa Şentop, Président de la Grande Assemblée Nationale de Türkiye a souhaité la

bienvenue aux participants. Il a déclaré que la Türkiye a accueilli la Conférence, vu l'importance de l'UPCI et la nécessité pour elle de jouer pleinement son rôle à l'ombre des transformations rapides que le monde connaît. Il a demandé l'unité du rang islamique.

Puis S.E.M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, s'est félicité de la tenue de la Conférence sous le slogan : Partage, Conscience et Islam : Palestine, Migration et Afghanistan. Il a remercié tous les responsables de la Conférence. Le président Erdogan a souligné que l'humanité luttait contre une pandémie sans précédente coûtant la vie à plus de 5 millions de personnes au cours des deux dernières années. Il a souligné que plusieurs citoyens dont anciens et actuels députés ont perdu la vie au cours de cette phase critique.

S.E. a affirmé qu'Al Qods n'est pas seulement la cause d'un groupe de braves



musulmans, mais une cause commune de l'ensemble du monde islamique, et que défendre Al Qods, c'est défendre et protéger l'humanité ; le droit, la paix, la justice et la civilisation. S.E. a également souligné que les pays limitrophes des régions en crise portaient le plus lourd fardeau en matière de migration et de réfugiés.

Le Président Erdogan a souligné que les musulmans combattent la pandémie de coronavirus et aussi la croissance d'islamophobie et les crises humaines. Il a déclaré : « nous ne pouvons pas permettre que l'Europe se transforme en un camp de détention pour nos frères musulmans dont 35 millions vivent en Europe. Nous, en tant qu'UPCI, nous devrions prendre des mesures plus concrètes contre l'islamophobie et le discours de haine.

» Séance de Travail :

Après les prières du vendredi dans la mosquée « Aya Sofia », ils ont repris leurs travaux au Palais des Congrès, sous la présidence de S.E. le Président du Parlement Turc. Les Points marquants abordés par les Intervenants :

Cause de la Palestine :

- Paix durable nécessite la création de deux États en Palestine, sinon il n'y aurait pas de solution au conflit.

- Revitaliser le Fonds Al Qods et



□ La cause de la Palestine reste la cause centrale des Musulmans

□ Désigner le 15 mars comme « Journée Internationale de Lutte contre l'Islamophobie »

soutenir l'UNRWA afin de soutenir la résistance du peuple palestinien.

Question Afghane:

- Atteindre la stabilité et améliorer la situation là-bas, la formation d'un gouvernement inclusif avec la participation de toutes les catégories, pour garantir les droits du peuple afghan, y compris les femmes et les hommes,

que ce soit Pachtounes, Tadjiks, Hazaras ou Ouzbeks.

- Appel à tous les pays frères pour aider les frères et sœurs en Afghanistan afin de surmonter les défis actuels. La véritable opportunité est de mettre un terme à 40 ans de guerre en Afghanistan.

Migration et Réfugiés :

- Migration illégale s'accroît en raison des réseaux du crime organisé qui investissent dans les tragédies des êtres humains et provoquent des catastrophes humaines par noyade et mort collective de migrants.

- Plaider pour permettre aux jeunes de vivre dans la dignité et la sécurité dans leur pays en résolvant les conflits et fournissant les subventions internationales pour promouvoir le développement dans les pays concernés par la migration.

Solidarité Islamique :

- Renforcer la coopération et l'interdépendance entre les frères musulmans. Nous devons respecter ces objectifs.

Situation au Cachemire :

- La cause du Cachemire est l'une des causes de la Oumma islamique. La non-solution du problème provoque frustration chez les jeunes musulmans.



DECLARATION D'ISTANBUL :

A la clôture, S.E. Prof. Orhan Atalay, membre de la Grande Assemblée Nationale de Türkiye a fait la lecture de la Déclaration d'Istanbul :

Nous, Présidents de Parlement et Chefs et Membres de délégations des Parlements membres de l'UPCI, réunis à la 16ème Conférence de l'UPCI, tenue à Istanbul, Türkiye, le 10 décembre 2021, sous le slogan : « Partage, Conscience et Islam : Palestine, Migration et Afghanistan » ;

EXPRIMANT nos vifs remerciements à S.E.M. Mustafa Şentop, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, pour avoir aimablement placé cette Conférence sous son Haut Patronage ; assurant ainsi toutes les conditions de succès de ses travaux qui ont été marqués par un débat fructueux sur les enjeux mondiaux actuels qui préoccupent le monde musulman ;

REITERANT notre adhésion aux principes fondateurs de l'OCI, savoir les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, et le règlement pacifique des conflits par le dialogue ;

REAFFIRMANT notre détermination à poursuivre notre contribution positive et efficace au développement des travaux de l'ONU et de ses agences spécialisées, pour l'instauration de la paix mondiale, de la sécurité régionale et du respect des droits de l'homme et de la souveraineté des États ;



L'un des principaux objectifs de l'UPCI a été de renforcer la coopération et l'interdépendance entre les frères musulmans

REAFFIRMANT le rôle central du respect des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie dans le développement, l'harmonie et la prospérité de nos sociétés ;

RAPPELANT le rôle et la responsabilité de nos Parlements dans la promotion du respect des droits de l'Homme, de tolérance et de non-discrimination aux niveaux national et international ;

CONVAINCUS de l'opportunité et de la nécessité d'efforts pour résoudre les crises régionaux et mondiaux, selon les principes islamiques qui accordent la priorité à la conscience et au partage ;

PROFONDEMENT PREOCCUPES par la situation humanitaire et par la menace terroriste persistante et le risque élevé d'instabilité en Afghanistan ;

CONSCIENTS des conséquences de la crise régionale et mondiale actuelle des réfugiés et gardant à l'esprit que la fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés est un lourd fardeau qui ne peut être laissé aux seuls pays d'accueil et aux pays de la région ;

ALARMES par la montée inquiétante du racisme, de la xénophobie, de l'islamophobie et des discours de haine dans le monde et par la menace majeure qu'ils constituent contre la paix et l'harmonie de nos sociétés ;

PRENANT NOTE que l'information erronée et la désinformation se sont multipliées à un rythme alarmant ; **NOTANT** avec une grande préoccupation qu'elles sont diffusées surtout sur les plateformes de médias sociaux et utilisées pour induire les populations en erreur, créer des tensions sociales, fomenter des crimes haineux et des discriminations, et contribuer à la montée de l'islamophobie, du populisme, du racisme et de la xénophobie et inciter à la violence contre les minorités musulmanes dans les pays non membres de l'UPCI ;

SOULIGNANT que l'agenda de l'UPCI doit inclure un suivi institutionnel des violations des droits humains subies par les communautés minoritaires musulmanes dans les pays non membres de l'UPCI ;

RAPPELANT les risques découlant du fléau du terrorisme pour notre sécurité, notre stabilité et notre prospérité et son



impact injuste sur l'image du monde islamique, et REAFFIRMANT la nécessité de lutter contre le terrorisme par une stratégie globale sans faire de discrimination entre les organisations terroristes ;

REITERANT l'importance d'assurer un accès équitable, rapide et universel pour tous les pays aux vaccins contre le Covid-19 ;

● **Réaffirmons** la place centrale de la Cause palestinienne dans l'action de notre Union et de nos pays et peuples ; ainsi que notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa quête à établir un État indépendant avec la ville d'Al-Qods comme capitale, selon les résolutions pertinentes de l'ONU ;

● **Exhortons** l'ONU et ses institutions spécialisées à assurer la protection au peuple palestinien et aux monuments et sites architecturaux et culturels des territoires occupés et, la levée du blocus injuste imposé au peuple palestinien ;

● **Souignons** notre soutien à un système politique inclusif et représentatif qui protège les droits humains fondamentaux de tous les peuples afghans ;

● **Appelons** la Communauté internationale à redoubler d'efforts pour fournir une aide humanitaire d'urgence à l'Afghanistan par des mécanismes efficaces, et responsables pour protéger les moyens de subsistance du peuple afghan ;

● **Souignons** la nécessité de développer des politiques communes pour réduire la pression migratoire sur les États des Parlements membres et soutenir leurs

efforts pour le retour volontaire et décent des personnes déplacées ;

● **Encourageons** la communauté internationale à prendre des mesures conjointes pour s'attaquer aux causes de la crise des réfugiés dans les pays d'origine et à élaborer des politiques pour garantir des conditions de vie économiques, politiques et sociales minimales dans les pays d'origine pour une prévention durable des flux migratoires irréguliers ;

● **Souignons** Conscients des souffrances humaines des Rohingyas à l'intérieur et à l'extérieur du Myanmar, Appelons le Myanmar à fournir les conditions adéquates pour le retour volontaire, digne et durable de tous les réfugiés rohingyas dans leur pays d'origine, Réaffirmons que la question de la paix et la stabilité régionales, y compris le différend du Jammu-et-Cachemire, doivent être résolues selon les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU ;

● **Souignons** l'importance de lutte contre l'information erronée et la désinformation au niveau international, Appelons les acteurs de la communauté internationale à agir selon des mécanismes internationaux pour relever ces défis ;

● **Saluons** la décision prise par l'OCI de désigner le 15 mars comme « Journée Internationale de Lutte contre l'islamophobie » ; et Appelons la Communauté internationale à reconnaître et à commémorer la « Journée Internationale de Lutte contre l'islamophobie » ;

● **Autorisons** le Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures de l'UPCI à constituer un comité spécial pour surveiller les violations des droits humains et les défis auxquels sont confrontés les communautés des minoritaires musulmanes dans les pays non membres de l'UPCI.

● **Appelons** à des efforts internationaux pour favoriser un dialogue mondial pour la promotion d'une culture de tolérance et de paix, fondée sur le respect des droits de l'Homme, des religions et des croyances ;

● **Reconnaissons** la nécessité d'une stratégie globale contre le terrorisme afin que la propagande terroriste, le financement des groupes terroristes et les activités de recrutement soient combattus de manière adéquate ;

● **Réitérons** la nécessité d'éviter les doubles standards dans le traitement des organisations terroristes ;

● **Appelons et Nous Engageons** à une coopération étroite entre nos pays afin d'intensifier les efforts pour lutter contre les effets destructeurs du changement climatique et contribuer de manière active à l'action climatique mondiale ;

● **Appelons** la Communauté internationale à des efforts de solidarité plus coordonnés, dans le cadre d'un accès rapide de tout le monde aux vaccins contre le COVID-19 ;

● **Exprimons** nos profonds sentiments de gratitude à la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour son hospitalité chaleureuse et la grande attention accordée aux délégations.



Nouvelles Elections et Réélections des Présidents des Parlements Membres de l'UPCI :

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus :

- ▶ 10 Janvier 2022, Réélection de S.E.M. Mohammed Al-Halboosi, à la présidence de la Chambre des Représentants de la République d'Irak.
- ▶ 25 Janvier 2022, Réélection de S.E.M. Talant Mamytov, à la présidence du Conseil suprême de la République Kirghize
- ▶ 07 Février 2022, Election de S.E.M. Dansa Kourouma à la présidence du Conseil National de Transition de la République de Guinée.
- ▶ 8 Février 2022, Election de S.E.M. Yerlan Zhakanovich Koshanov, comme nouveau Président de la Chambre des Représentants de la République du Kazakhstan.
- ▶ 16 Février 2022, Election de S.E.M. Rouhi Fattouh, à la présidence du Conseil National Palestinien.
- ▶ 25 Février 2022, Réélection de S.E.M. Saleh Goudjil, à la présidence de l'Assemblée nationale de la République algérienne démocratique et populaire.
- ▶ 4 Avril 2022, Election de S.E.M. Mme Anita Annet Among à la présidence du Parlement de la République d'Ouganda.
- ▶ 14 Avril 2022, Election de S.E. M. Fabakary Tombong Jatta à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée nationale de Gambie.
- ▶ 28 Avril 2022 Election de S.E.M. Raja Pervaiz Ashraf à la présidence de l'Assemblée Nationale de la République du Pakistan.
- ▶ 28 Avril 2022 Election de S.E. M. Cheikh Aden Mohamed Nur Madobe à la présidence de l'Assemblée du Peuple du Parlement Fédéral de la République Fédérale de Somalie
- ▶ 28 Avril 2022 Réélection de S.E. M. Abdi Hashi Abdullah à la présidence du Sénat somalien.
- ▶ 25 Mai 2022 Réélection de S.E. Dr. Mohammad Bagher Ghalibaf à la présidence du Parlement islamique de la République islamique d'Iran.
- ▶ 30 Mai 2022 Election de S.E. Prof. Aboubacar Toguyeni à la présidence de l'Assemblée Législative de Transition du Burkina Faso.
- ▶ 31 Mai 2022 Réélection de S.E. M. Nabih Berri à la Présidence du Parlement de la République Libanaise.
- ▶ 8 Juin 2022 Election de S.E. M. Adama Bictogo à la présidence de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.
- ▶ 13 Septembre 2022 Election de S.E. Dr. Amadou Mame Diop à la présidence de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal.
- ▶ 19 Octobre 2022 Election de S.E.M. Ahmed Abdulaziz Al-Saadoun, à la présidence de l'Assemblée Nationale du Koweït
- ▶ 13 Décembre 2022 Election de S.E.M. Shakiyev Nurlanbek Turgunbekovich, à la présidence du Conseil suprême de la République kirghize.
- ▶ 13 Décembre 2022 Election de S.E.M. Ahmed Bin Salman Al-Mossallam à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil des Représentants du Royaume de Bahreïn
- ▶ 13 Décembre 2022 Réélection de S.E.M. Ali Bin Salih Al-Salih en tant que Président du Conseil de la Choura du Royaume de Bahreïn.
- ▶ 13 Décembre 2022 Election de S.E. Dr Ousmane Bougouma, à la présidence de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso.
- ▶ 13 Décembre 2022 Election de S.E.M. Ahmad Al Safadi à la présidence de la Chambre des Représentants du Royaume Hachémite de Jordanie.
- ▶ 13 Décembre 2022 Réélection de S.E.M. Faisal El-Fayez, à la présidence du Sénat du Royaume Hachémite de Jordanie.
- ▶ 25 Décembre 2022 Election de S.E.M. Johari Abdul, à la présidence de la Chambre des Représentants de Malaisie.



Algérie

Le Président de l'Assemblée populaire nationale, M. Ibrahim Boughali, s'est rendu à Abuja, au Nigéria, le 8 mai 2022, en réponse à une invitation de son homologue nigérian à participer à la Conférence des présidents des parlements africains (COSAP) intitulée : « Renforcement de la relance économique post-covid-19 en Afrique. M. Boughali a relevé la nécessité de « préparer le système de santé dans le continent africain à mieux interagir avec de telles épidémies, à travers une stratégie qui priorise les dépenses sanitaires, la production locale de vaccins et l'adoption de la numérisation dans le domaine de la santé ». Et d'affirmer que le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies, ainsi que l'Agence africaine des médicaments que « l'Algérie espère en abriter le siège, joueront un rôle pivot dans ce sens ».



Azerbaïdjan

La Conférence de Bakou du Réseau parlementaire du Mouvement des non-alignés, sous le slogan « Renforcement du rôle des parlements nationaux dans la promotion de la paix et du développement durable dans le monde », a entamé ses travaux au Centre Heydar Aliyev, le 30 juin. Le président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, a assisté à la conférence et a annoncé que son pays, qui préside actuellement le Mouvement des non-alignés (MNA), avait présenté une initiative visant à établir le bureau de soutien de l'organisation à New York. Des délégations parlementaires de 40 pays et des représentants de neuf organisations internationales ont participé à la Conférence de Bakou qui visait à discuter de la manière de renforcer le rôle des parlements nationaux dans la promotion de la paix mondiale et du développement durable. Le dirigeant azerbaïdjanais s'est dit convaincu que le Réseau parlementaire du MNA contribuera non seulement à la solidarité entre les États membres, mais établira également des relations de travail étroites avec différentes organisations parlementaires du monde..



Bénin

À l'occasion de l'inauguration de la 1ère Centrale solaire photovoltaïque, qui s'est déroulée le Mardi 19 juillet 2022, le Président de l'Assemblée, Louis VLAVONOU rappelle la précieuse contribution du Parlement pour réaliser ce projet. « Si aujourd'hui, nous sommes là, c'est parce que l'Assemblée nationale a joué une partition non négligeable. Il a fallu d'abord un cadre législatif qui trace le chemin afin de permettre au privé et à tous ceux qui veulent s'exercer dans le domaine énergétique de pouvoir avoir la main libre de le faire. Nous avons voté le code de l'électricité et c'est le cadre législatif. Sans cette loi, rien n'aurait pu être fait, M. VLAVONOU a-t-il déclaré. Selon le gouvernement béninois, la centrale solaire photovoltaïque d'Illoulofin est capable d'alimenter 40 000 foyers, et permettra d'éviter les émissions de 23 000 tonnes équivalentes CO2 par an.



Tchad

La 2e Conférence des Présidents du Comité Interparlementaire G5 Sahel s'est tenue à N'Djaména, la capitale tchadienne le 21 Juillet 2022. Cette conférence est placée sous le thème : « Le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel. » Cette rencontre de deux (2) jours permettra aux parlementaires de l'espace

G5 Sahel de réfléchir sur leur rôle dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mais aussi sur la redynamisation du Comité Interparlementaire (CIP) G5 Sahel. À cet effet, durant cette rencontre, les parlementaires vont procéder à l'examen des textes statutaires du CIP G5 Sahel afin d'améliorer le fonctionnement de cette institution pour l'adapter aux contingences de l'heure.



Côte d'Ivoire

Sous le Patronage du Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire la 47^e Assemblée Plénière de l'APF s'est tenue au centre de convention de Kigali les 8 et 9 juillet 2022. Dans la cérémonie d'ouverture le Président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, S.E. M. Adama Bictogo a livré un discours magistral dans l'enceinte de la chambre des députés du Rwanda. Au moment, où son mandat arrive à son terme, et au nom de la Côte d'Ivoire, il a indiqué que l'APF devrait prendre des mesures législatives fortes, cohérentes, concrètes et parfaitement adaptées aux besoins des populations. Toutes choses qui permettraient de faire de l'APF « un espace économique véritablement francophone, plus ouvert à travers une meilleure liberté de circulation des biens et des personnes ». M. Bictogo a interpellé les parlementaires francophones en leur rappelant l'un des objectifs de l'APF qui est celui « de promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de la personne au sein de la communauté francophone.



République Arabe d'Égypte

Lors des travaux de la session d'ouverture de la 8^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires, tenue à Charmal-Cheikh, les 15 et 16 juin 2022, S.E. Dr Hanafi Jabali, Président de la Chambre des Représentants d'Égypte, a affirmé que l'État égyptien a une vision ambitieuse pour autonomiser les jeunes qui transcende les cadres nationaux, ce qui a poussé l'État égyptien à lancer des forums mondiaux de la jeunesse, qui représentent un terrain fertile pour échanger les visions et les expériences des jeunes sur divers problèmes et défis mondiaux du changement climatique à l'ordre du jour de la conférence. Le président de la Chambre des représentants a souligné que la question du changement climatique est un défi exceptionnel et dangereux aux multiples dimensions et répercussions négatives, soulignant qu'il n'y a pas de voix plus forte que celle de sauver la planète Terre de ce danger éminent.



Indonésie

Accueillie par le Parlement indonésien de la 144^e Assemblée de l'UIP qui a réuni quelque 110 parlements nationaux autour du thème Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques, les 20-24 Mars 2022. Dans le cadre de cette Assemblée – l'une des premières grandes manifestations à se dérouler en présentiel dans cette partie du monde depuis le début de la pandémie de COVID-19 – l'UIP et le Parlement indonésien ont réussi à rassembler des centaines de parlementaires, venus des quatre coins de la planète, parmi lesquels 30 présidents de parlement. Les stricts protocoles sanitaires mis en place ont garanti les bonnes conditions de sécurité des réunions. Près de 39 % des parlementaires participant à l'événement étaient des femmes, un chiffre qui se rapproche du record absolu enregistré lors des Assemblées de l'UIP, tandis que 27 % avaient moins de 45 ans, ce qui constitue un record absolu pour ce type de manifestation. Ce dernier chiffre est le signe de l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes parlementaires, une tendance encouragée par des initiatives de l'UIP telle la campagne "Oui à plus de jeunes au parlement!". L'Assemblée s'est conclue avec l'adoption de la Déclaration de Nusa Dua, dans laquelle les parlementaires du monde entier reconnaissent la nécessité de prendre des mesures d'urgence face à la crise climatique. La déclaration souligne les mesures à prendre par les parlements au niveau national pour respecter l'Accord de Paris, notamment en accélérant la transition vers les énergies propres, en veillant à l'inclusion des groupes marginalisés de la société et en promouvant la coopération autour de solutions climatiques conjointes. parliaments need to take to implement the Paris Agreement, including accelerating the transition to clean energy, ensuring the inclusion of marginalized members of society and enhancing global cooperation for joint climate solutions.



Irak

Présidée par le président M. Mohammad Al Halbousi, la Chambre des représentants de l'Irak a voté le 26 mai 2022, une proposition visant à criminaliser la normalisation avec l'entité sioniste. La Chambre a voté à l'unanimité sur le projet d'acte, présenté par la commission juridique. La criminalisation de la normalisation avec l'entité sioniste est venue afin de préserver les principes nationaux humanitaires islamiques de

l'Irak et les principes du peuple irakien pour défendre la Palestine, son peuple et l'ensemble des peuples arabes dont les territoires ont été occupés. Il vise également à dissuader tous ceux qui recherchent la normalisation et l'établissement de relations avec l'entité usurpatrice. M. Halbousi a offert, au nom de la Chambre, ses remerciements et sa reconnaissance aux augustes députés, entre autres, les membres de la commission juridique, pour leur contribution et leur soutien à la loi. Il a également félicité le peuple irakien pour cette réalisation.



Iran

Le parlement iranien a adopté, le 27 novembre 2022, un projet de loi portant sur l'adhésion de l'Iran à l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). Le projet de loi a été approuvé par l'écrasante majorité des législateurs. M. Abolfazl Amouei, le porte-parole de la Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère du Parlement, a déclaré que l'approbation par le Parlement de l'adhésion de l'Iran à l'OCS contient un message international de « l'Iran adopte le multilatéralisme dans le domaine de la politique étrangère ».



Royaume Hachémite de Jordanie

Le 18 décembre 2022, le Comité sur la Palestine au Sénat a publié une déclaration sur les développements en Palestine. La déclaration expliquait : « Le Comité de la Palestine au Sénat suit avec la plus grande préoccupation l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés où les autorités d'occupation optent pour des méthodes plus sauvages et sadiques contre notre peuple en Palestine, en employant divers moyens de répression, de meurtre, d'assassinat, de détention, et en procédant à la judaïsation de la terre et en usurpant de nouveaux territoires, en développant la construction de colonies. Maintenant, l'extrême droite dans l'entité d'occupation a rejoint le gouvernement d'extrême droite qui est soutenu par l'administration américaine. Nous sommes tenus de prendre des mesures à un haut niveau de coordination entre les différents organes de l'État pour faire face aux probables politiques israéliennes et aux mesures habituellement prises par l'extrême droite contre la terre et le peuple de Palestine.



Kazakhstan

Le Président de la Chambre des Représentants, S.E.M. Yerlan Koshanov a proposé à l'OTSC de renforcer législativement la lutte contre le terrorisme. S'adressant à la 15e session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) à Moscou le 5 décembre 2022, M. Koshanov a confirmé la volonté du Kazakhstan d'élaborer une loi type de l'OTSC sur la lutte contre le terrorisme. Et de préciser que depuis sa création, l'OTSC s'est avérée importante et efficace et est devenue un mécanisme efficace pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région. Il a également déclaré que les crises et les différends, les conflits et les menaces demeurent toujours dans l'espace de l'OTSC..



Koweït

Le 29 novembre, 42 députés du Parlement koweïtien ont publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, affirmant leur soutien à la cause palestinienne et rejetant la normalisation avec l'occupation israélienne. Ils y ont également souligné le soutien aux Almoravides et à la résistance, le rejet de la normalisation avec les sionistes et l'importance de poursuivre pénalement les criminels. Dans ce document, ils ont appelé les gouvernements arabes et islamiques à soutenir la lutte du peuple palestinien pour obtenir ses droits et, à traduire l'occupation, pour ses crimes, devant les instances et les tribunaux internationaux. Dans ce communiqué, les députés ont que le soutien à la cause palestinienne et à la lutte du peuple palestinien est l'un des paramètres officiels et populaires solidement établis.



Liban

Le président du Parlement, Nabih Berri, a confirmé lors de sa rencontre avec les ministres arabes des Affaires étrangères, en présence du secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, le 3 juillet 2022, que le Liban n'oubliera pas ses frères arabes, et il espère que ses frères viennent s'impliquer dans le traitement de ses plaintes. En ce qui concerne la Syrie et les développements de la cause palestinienne et de l'agression israélienne, le président

Berri a déclaré : Aujourd'hui, alors que vous êtes au Liban, nous manquons, dans cette réunion ministérielle arabe, la Syrie, qui a été exposée à l'aube d'aujourd'hui à une nouvelle agression à travers l'espace aérien libanais. Nous exigeons que cette rencontre dénonce cette agression, étant l'action minimale que l'on puisse faire. L'autre chose que tous les Arabes doivent réaliser, c'est qu'il n'y aura pas d'Arabes sans la Palestine, et que l'arabisme se termine avec la fin de la Palestine... Nous devons être conscients du dessein contre Al Qods et la Palestine.



Palestine

Président du Conseil national palestinien, S.E.M. Rouhi Fattouh, a appelé les parlements internationaux à agir rapidement afin de protéger le peuple palestinien et de mettre fin aux crimes de guerre continus israéliens. Il a affirmé la nécessité de la promulgation par ces parlements de législations qui prévoient le boycott d'Israël, et l'arrêt de la coopération militaire et commerciale avec lui selon les principes du droit international, et l'empêchant de violer les droits de l'homme, ainsi que l'arrêt de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Dans un communiqué de presse du 25 octobre 2022, M. Fattouh a mis en garde contre les impacts des crimes continus de l'occupation israélienne contre les Palestiniens et la stabilité de toute la région. Il a dénoncé les doubles crimes horribles de l'occupation à Naplouse et Ramallah, qui a entraîné le martyre de six jeunes hommes. Il a affirmé que les Palestiniens ne seront pas brisés et que de tels crimes n'empêcheront pas le peuple palestinien d'exiger la liberté et l'établissement de son État indépendant avec Al Qods comme capitale.



Pakistan

Président de l'Assemblée nationale S.E.M. Raja Pervez Ashraf a déclaré lors de l'inauguration du Forum national de coordination (portail en ligne pour la coordination entre le caucus parlementaire des femmes), que les démocraties parlementaires sont les seules gardiennes des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement durable dans le pays. Il a déclaré que les femmes sont au centre du programme de développement lié aux objectifs de développement durable. Il a

déclaré que malgré la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement du Pakistan, leur absence de participation au processus législatif, économique et politique fait du développement de la nation un rêve lointain.



Royaume d'Arabie Saoudite

S.E. le président du Majlis Ash-Shura, le cheikh Dr. Abdullah Al Sheikh a souligné que le royaume d'Arabie saoudite soutient l'action arabe commune et soutient toutes les causes arabes et islamiques, principalement la cause palestinienne. Il a affirmé que le Royaume se tenait aux côtés du peuple palestinien afin de parvenir à une solution juste et globale par la création d'un État palestinien indépendant avec les frontières de 1967, avec Al Qods orientale comme capitale. S.E. a évoqué, lors des travaux de la 33e Conférence extraordinaire de l'Union parlementaire arabe, qui a été accueillie par la République arabe d'Égypte, le 21 mai, l'importance de la coopération entre les parlements des États arabes et islamiques afin d'assumer un rôle parlementaire efficace, et d'exercer leur rôle dans toutes les enceintes parlementaires pour la défense du peuple palestinien et de sa juste cause jusqu'à ce qu'il recouvre tous ses droits sur ses territoires.



République arabe syrienne

L'Assemblée du Peuple a tenu sa 31e séance de la septième session ordinaire de la troisième législature, sous la présidence de S.E.M. Hamoudah Sabbagh, Président de l'Assemblée du Peuple, au cours de laquelle l'Assemblée a rappelé le 41e anniversaire de la décision fatidique rendue par l'entité d'occupation sioniste usurpatrice pour annexer le Golan arabe syrien occupé le 14/12/1981. Dans une allocution du Président, il a déclaré qu'en dépit de toutes les dénonciations vigoureuses émises par plusieurs États et organisations et organismes régionaux, internationaux et arabes, dont la plus récente était la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, qui demandait à Israël de mettre fin à son occupation du Golan arabe syrien, et la résolution qui affirme que les colonies israéliennes dans les territoires occupés sont « illégales et constituent un obstacle à la paix ».



République de Türkiye

S.E. Prof. Dr. Mustafa Şentop, Président de la Grande Assemblée Nationale de la République de Türkiye et Président de la 16e Session de la Conférence de l'UPCI appelle à agir contre les politiques d'expulsion Israéliennes. Dans une déclaration publiée le 24 janvier 2022, il a déclaré: «Les politiques, les expulsions et les déplacements forcés visant nos frères et sœurs Palestiniens dans le quartier de Cheikh Jarrah depuis le dernier mois de Ramadan et dont nous avons été témoins dans d'autres terres sous occupation israélienne, sont en contradiction aux droits de l'homme et au droit international. Nous condamnons l'expulsion forcée de la famille Salihyeh qui lutte pour vivre dans le quartier de Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est. En tant que Président l'UPCI, je réaffirme notre plein soutien à la lutte honorable du Peuple Palestinien et tout en précisant que les attaques contre le statut démographique et juridique de Jérusalem constituent le plus grand obstacle aux quêtes d'une solution et d'une paix durable, j'invite la communauté internationale à ne pas rester indifférente plus longtemps.»



Emirats Arabes Unis

Le 9 mars 2022, la 16e Session plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, a tenu ses réunions, aux EAU à Dubaï, avec la participation de 120 participants, représentant les parlements et les gouvernements. S.E. Saqr Bin Ghobash, Président du Conseil national fédéral, a affirmé le choix par l'Assemblée, de trois sujets de discussion exprimant la responsabilité commune d'analyser la situation dans la région arabe, et la région méditerranéenne en particulier, et l'ampleur de son impact causé par la situation internationale existante. Et d'ajouter : « Nous espérons que les résultats de cette Assemblée générale seront efficaces, positifs et actifs, afin de concrétiser les aspirations communes et les exigences de nos peuples en renonçant aux guerres et en affirmant la sécurité, la paix, la coexistence et la tolérance pour toute l'humanité, ainsi qu'en révisant la législation et les stratégies nationales et régionales qui promeuvent les principes de coexistence et de tolérance, la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre le changement climatique et la lutte contre le terrorisme.



Ouganda

Le Président du Parlement S.E. Mme Anita Among a exhorté les responsables du gouvernement et des Nations Unies (ONU) à veiller à ce que les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU couvrent les communautés les plus marginalisées et les plus vulnérables en Ouganda. Elle s'exprimait lors de la conférence sur les objectifs de développement durable qui s'est tenue à Kampala le 17 juin 2022 sous le thème "Construire un modèle efficace pour accélérer les ODD dans l'ère post-Covid-19". Elle a également donné l'assurance de l'engagement du Parlement à superviser et à garantir la responsabilité de l'exécution efficace et efficiente des dépenses, des lois et des programmes qui ont un impact direct sur la population. « Les parlementaires créent un environnement propice à la responsabilisation en promulguant des lois, mais ont également la responsabilité directe d'assurer la responsabilisation grâce à leurs efforts de contrôle.

En marge de la 145ème Conférence de l'UIP:

Le Groupe Islamique Approuve la Proposition du Pakistan



La Réunion Consultative du Groupe islamique s'est tenue le 10 Octobre 2022, à Kigali, au Rwanda, en marge de la 145ème Conférence de l'Union Interparlementaire (UIP). Un grand nombre de membres de l'UPCI ont participé à la réunion présidée par S.E. le Président du Conseil du Sultanat d'Oman, M. Khalid Al Mewali. Les participants ont discuté des propositions avancées pour les points d'urgence à l'ordre du jour de la Conférence. Le Pakistan et l'Iraq ont présenté deux propositions. La réunion a décidé que S.E. M. Mouhamed Khouraihi NIASS, le Secrétaire général de l'UPCI, devait suivre la question avec les délégations pakistanaise et irakienne sur la possibilité d'un accord pour la formulation d'une proposition unique. Finalement, la proposition pakistanaise a été proposée pour être présentée à l'UIP, à savoir: "Création d'un fonds ou mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat à faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques".

Le Groupe Islamique soutient la proposition de l'Indonésie



Le 20 mars 2022, le président de l'Assemblée nationale koweïtienne, Marzouq Ali Al-Ghanim, a présidé la réunion de coordination du Groupe islamique, qui s'est tenue en Indonésie, en marge de la 144e Assemblée de l'Union Interparlementaire. Un certain nombre de Présidents de Parlements et de délégations participantes ont assisté à la réunion. La réunion a examiné un certain nombre de questions à l'ordre du jour de l'Assemblée, y compris les points d'urgence, où il a été convenu que le Groupe islamique soutiendrait le point d'urgence soumis par l'Indonésie. Au cours de la réunion, une proposition a été présentée concernant la modification du Statut de l'Union Interparlementaire afin que des sanctions strictes et fermes soient prises et que la peine d'expulsion soit appliquée au Parlement de tout pays qui occupe et attaque un autre pays. La réunion a souligné la nécessité d'accorder la priorité aux dossiers liés aux pays du groupe islamique dans la présentation et la discussion, en particulier à la lumière de l'existence d'autres dossiers ayant des sujets similaires.

Le Secrétaire Général en Visite en Côte d'Ivoire : L'Assemblée Ivoirienne Accepte d'Abriter la Conférence de l'UPCI



Le 29 juin 2022, S.E. le Secrétaire Général a rencontré, au siège du Parlement Ivoirien, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, S.E.M. Fregbo Guete Basile Mesmin. Le Secrétaire Général a discuté avec la délégation de l'Assemblée Nationale ivoirienne de la possibilité de l'accueil de la 18e Session de la Conférence de l'UPCI par le Parlement ivoirien, qui devrait se tenir par l'un des Parlements du Groupe Africain. L'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire a aimablement accepté d'abriter la 18e Conférence de l'UPCI, dont les détails seraient discutés suite à l'annonce officielle par le Parlement ivoirien lors de la 17e Conférence de l'UPCI prévue à Alger, République démocratique et populaire d'Algérie, en Janvier 2023.

Le Secrétaire Général Rencontre Dr. Ghalibaf



S.E.M. Mouhamed Khouraiichi NIASS, Secrétaire Général de l'UPCI, a rencontré S.E. Dr Mohammad Bagher Ghalibaf, Président du Parlement islamique iranien, le 1er Novembre 2022, au siège du Parlement. Au cours de la rencontre, des questions d'intérêt commun ont été discutées. Le Président du Parlement iranien s'est dit prêt à développer les relations de coopération avec l'UPCI dans tous les domaines, au profit des deux institutions. Lors de cette réunion, Son Excellence Dr Ghalibaf a réaffirmé la disponibilité du Parlement islamique iranien à fournir toute assistance nécessaire pour améliorer la performance du travail de l'Union et renforcer la coopération parlementaire entre les pays islamiques.

Le Secrétaire Général Affirme son Soutien en Faveur du Royaume d'Arabie Saoudite



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraiichi, a exprimé sa solidarité et son soutien absolu au Royaume d'Arabie saoudite dans son rejet des déclarations faites contre lui à la suite de la publication de la décision OPEP Plus, et en la liant à des conflits internationaux ou à des motivations politiques. Son Excellence a affirmé, le 1er Novembre 2022 que le royaume d'Arabie saoudite a le droit de prendre toutes les mesures pour protéger ses intérêts contre les fluctuations des prix de l'énergie et aussi pour préserver les intérêts des producteurs et des consommateurs. Il a souligné qu'il rejetait catégoriquement toutes les déclarations et tous les appels injustes contre le Royaume d'Arabie saoudite, soulignant la nécessité de l'engagement de tous quant au principe du respect mutuel entre les États et la promotion des intérêts communs.

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Mohamed El Hafed Maham

Directrice de la Rédaction:

Sharareh Fathizadeh

Rédactrice:

Zahra Khodaie

Adresse:

No.34, Ave. Pesyan. Moghadas
Ardabili, Za'afaranieh -
Téhéran - Iran

Tél: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

Le Secrétaire Général Présente ses Condoléances au Peuple Palestinien



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a exprimé ses profonds sentiments de tristesse et de chagrin pour le décès du combattant Salim Al-Zanoon (Abu Al-Adeeb), ancien Président du Conseil National Palestinien et l'un des fondateurs de l'UPCI. Dans son message adressé à S.E. M. Rouhi Fattouh, Président du Conseil National Palestinien de l'État de Palestine, le 15 Décembre 2022 le Secrétaire Général a présenté ses sincères condoléances à M. Fattouh et, à travers lui, à la famille du défunt et au peuple palestinien frère. Il a prié Dieu Tout-Puissant de couvrir le cher défunt de sa miséricorde et d'accorder à tous patience et réconfort.